

Communauté de communes du Clermontois

Commune de Cambronne les Clermont

PAYS DU
CLERMONTOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

9 rue Henri Breuil
60600 Clermont

45 rue de Vaux
60290 Cambronne les Clermont
mairie.cambronne-les-clermont@wanadoo.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

U3CLC0416

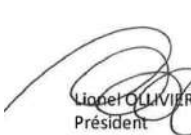


CAHIER DES INFORMATIONS JUGEES UTILES

Date d'origine :
MARS 2019

7a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 18 mars 2019


Lionel OLIVIER
Président



APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération du conseil communautaire du
13/02/2020

Bureaux d'études : Sarl **Pro-G Urbain**,

Urbaniste

Ecologue

écosphère AGENCE NORD-OUEST,

Conseil et ingénierie pour la nature et le développement durable

23 rue de Méry
60190 Neufvy,
06.23.01.61.60,
anne-claire@guigand.fr



28 rue du Moulin
60490 CUVILLY
33(0)3.44.42.84.55
www.ecosphere.fr

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU CLERMONTOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil huit à 20 heures 45 le dix huit septembre

Les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunions Espace Fernel à Clermont, sous la présidence et sur la convocation de M. SEGHERS.

PRESENTS :

MM. SEGHERS, DELAFRAYE, VICHARD, BLOT, OLLIVIER, MOURET, PELLERIN, THIEFFAINE, LADAM, ANTROPE, ROUSSELLE, COPEL, TISSERAND, GAILLOCHET, TRIBOLET, CHARPENTIER, FRANCHE, MARIOTTE, BELLANGER, DORDAIN, HERBET, MINE, DIZENGREMEL, TANTOST, BOIS, JACQUELET, FRIGOUT, KOWALCZYK, PETITPREZ, DARDANT, LEMAIRE, DUPONT, LAMARQUE, HESSE, TRAEN, Mmes DEBOSQUE, COTTEL, DESMARET, BOULENGER, ANSART, REMBAUVILLE,

ABSENTS excusés avec pouvoir :

MM. RABBE, Mmes MARIENVAL, PAUCHET, BOVERY, qui ont respectivement donné pouvoir à MM. PETITPREZ, BLOT, OLLIVIER, BOIS

ABSENTS excusés sans pouvoir : MM. COURTIAL, GEWERC, MODDE, Mmes FOURNIER, VALLART

SECRETAIRE :

M. LEMAIRE

OBJET :

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DE SA NOTICE EXPLICATIVE

Exposé :

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de l'environnement,

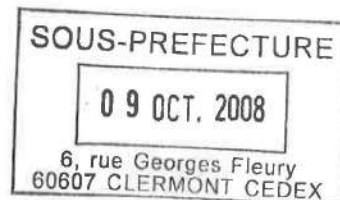
Vu l'article L 2224-10 et l'article R 2224-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu les décrets n° 85-452 et 85-453 du 23 avril 1985 pris en application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté de la Communauté de Communes en date du 12 décembre 2006 soumettant le zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu la délibération du 28 septembre 2006 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé les projets de zonage avant leur mise à l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 janvier au 15 février 2007 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'enquête sur le projet de zonage hormis deux réserves mineures relatives aux oublis suivants qu'il convient de rectifier :



1. **ETOUY** : le n°134 rue du Buart et les vestiaires du stade doivent être intégrés au périmètre d'assainissement collectif,
2. **NOINTEL** : la ruelle Boucher doit être intégrée au périmètre d'assainissement collectif.

Considérant que le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales a été défini à partir d'études technico-économiques qui ont été validées ;

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

PAR 39 VOIX « POUR », 2 VOIX « CONTRE » ET 4 ABSTENTIONS,

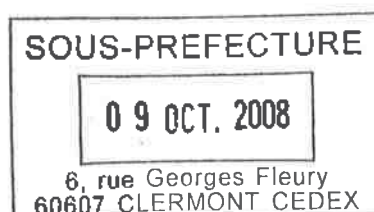
APPROUVE :

- les corrections apportées au plan de zonage d'assainissement validé lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2006 suite aux remarques de la Commission d'enquête à savoir :
 - **ETOUY** : le n°134 rue du Buart et les vestiaires du stade doivent être intégrés au périmètre d'assainissement collectif,
 - **NOINTEL** : la ruelle Boucher doit être intégrée au périmètre d'assainissement collectif,
- le plan de zonage d'assainissement modifié et sa notice explicative tels qu'annexés à la présente délibération ;
- pour chaque commune, les principes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales décrits dans la notice explicative,

DIT que :

- la délibération d'approbation du zonage :
 - sera publiée dans le recueil des actes administratifs pour les communes concernées.
 - sera affichée à la Communauté de Communes et dans chaque mairie durant un mois.
- le plan de zonage d'assainissement approuvé et sa notice explicative seront tenus à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, dans chaque mairie concernée, au siège de la Communauté de Communes du Clermontois, et à la Préfecture.
- les maires des communes concernées devront annexer aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU, POS, carte communale) le zonage d'assainissement approuvé afin qu'il devienne opposable au tiers.
- la délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la procédure administrative et des mesures de publicité précitées.
- une copie de la délibération d'approbation du zonage sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Oise, accompagnée du dossier de zonage ainsi qu'à la DDAF – Service de la Police de l'Eau, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, la Direction Départementale de l'Equipeement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.



CAMBRONNE les CLERMONT

DEPARTEMENT DE L'OISE

SAINT-PIERRE DE COMPIEGNE COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-COMPIEGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU CLERMONTOIS

CAMBRONNE LES CLERMONT

ZONAGE ASSAINISSEMENT

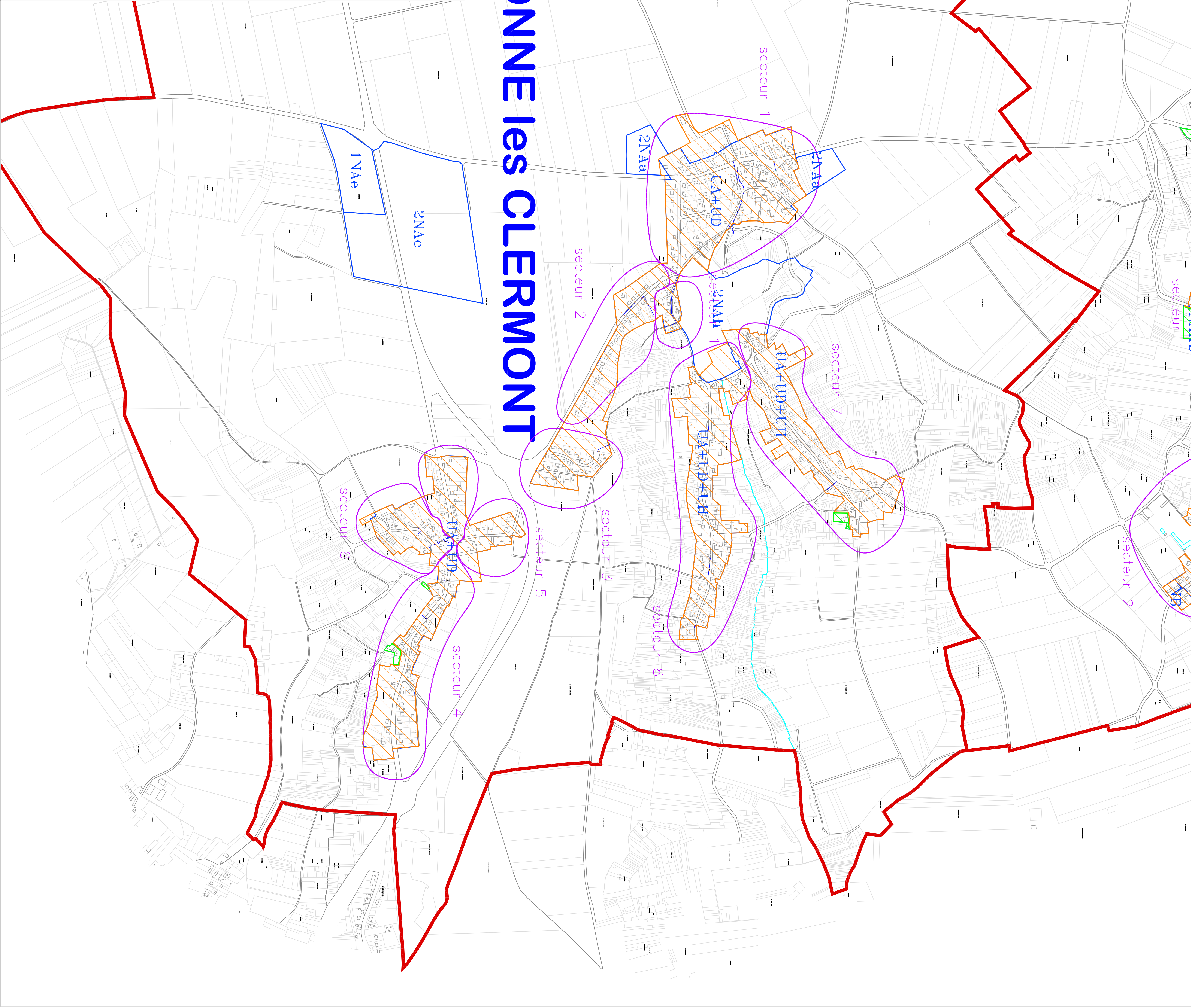
Carte du Projet de zonage d'assainissement des eaux usées

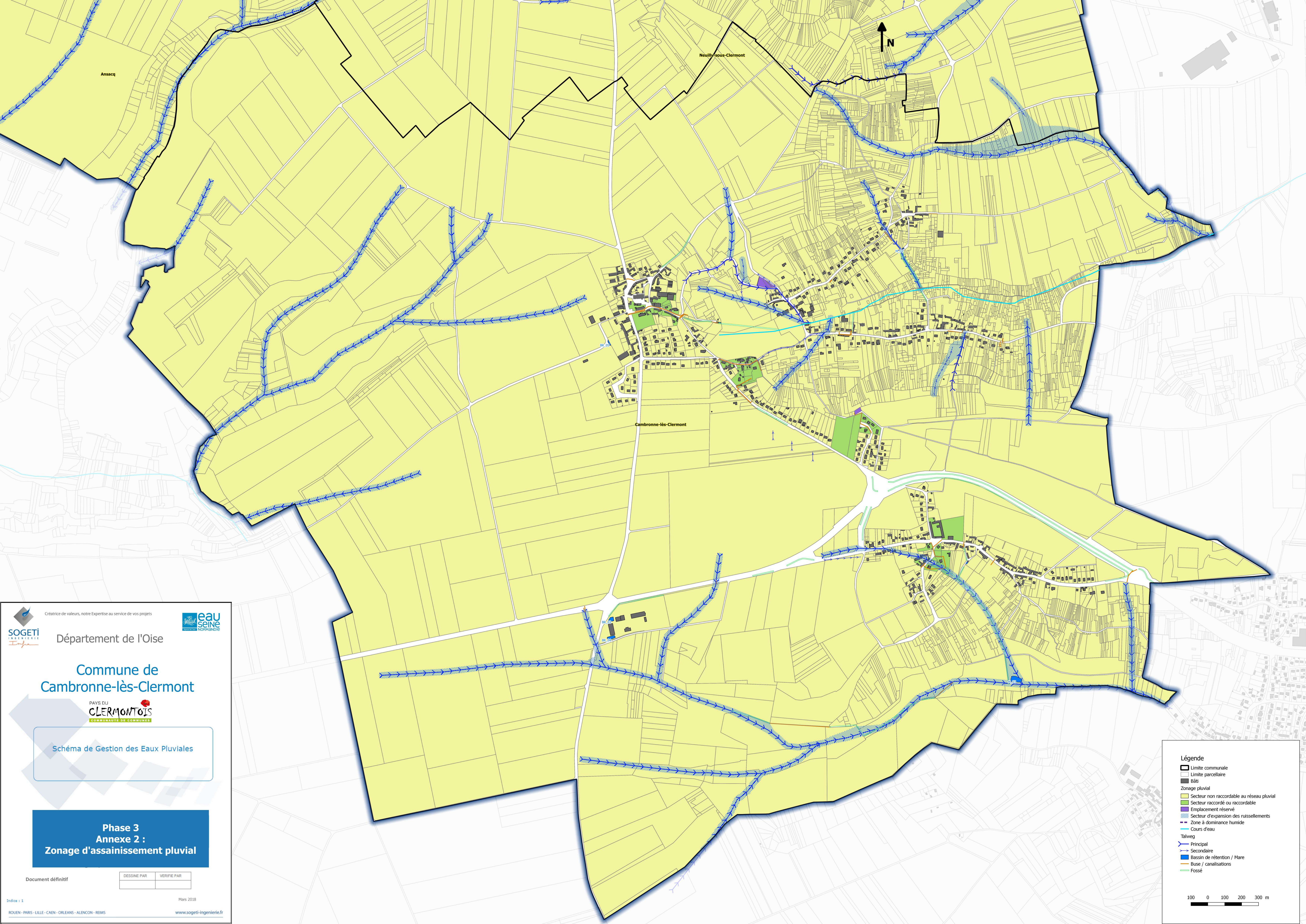
Zone d'assainissement collectif

Zone d'assainissement non collectif

Toute parcelle non comprise dans une zone d'assainissement collectif relève d'un mode d'assainissement non collectif.

SEPT. 2006	Echelle : 1/5000	Etude n°06_E_09	Fich: Clermont_Z.dwg
C:\Ateliers\MODELE\logoclefig.bmp		53, rue Charles Frenet - BP 931	
Tél. : 01 41 98 89 00 / Fax : 01 45 47 01 48		94253 GENTILLY Cédex	







Créatrice de valeurs, notre Expertise au service de vos projets



Département de l'Oise

Commune de
Cambronne-lès-Clermont

PAYS DU
CLERMontois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Schéma de Gestion des Eaux Pluviales

Phase 3
Annexe 2 :
Zonage d'assainissement pluvial

Document définitif

DESSINE PAR	VERIFIE PAR

Indice : 1

Mars 2018

ROUEN - PARIS - LILLE - CAEN - ORLÉANS - ALENÇON - REIMS

www.sogeti-ingenierie.fr

Légende

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti
- Zonage pluvial
 - Secteur non raccordable au réseau pluvial
 - Secteur raccordé ou raccordable
 - Emplacement réservé
 - Secteur d'expansion des ruissellements
 - Zone à dominance humide
- Cours d'eau
 - Talweg
 - Principal
 - Secondaire
- Bassin de rétention / Mare
- Buse / canalisations
- Fossé

100 0 100 200 300 m

Pro-G Urbain



Evaluation Environnementale Stratégique PLU de Cambronne-les-Clermont



Thématique biodiversité et milieux naturels



ECOSPHERE AGENCE NORD-OUEST
Conseil et ingénierie pour la nature
et le développement durable

28 rue du Moulin - 60490 CUVILLY (France)
Tél : 33(0)3.44.42.84.55 - www.ecosphere.fr

Octobre 2018

RESUME NON TECHNIQUE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR LA COMMUNE

Présentation du zonage du patrimoine naturel à l'échelle de la commune

La commune est concernée par une ZNIEFF dont le périmètre est repris en bonne partie dans un espace naturel sensible. Une partie de cette dernière est gérée par le conservatoire des espaces naturels de Picardie. Les sites NATURA 2000 les plus proches sont situés à plus de 5km.

Analyse de l'adéquation du zonage au contexte écologique

Après étude des cartes du zonage défini et des règlements associés, il est mis en évidence que le celui-ci:

- A classé toutes les territoires situés en ZNIEFF en zones naturelles ;
- A classé tous les boisements de pente en zones naturelles ;
- A classé la totalité des boisements présents sur la commune en espaces boisés classés à l'exception de quelques lisières et haies de surface très marginale à l'échelle de la commune.

À l'exception des zones classées N, les zones agricoles sont incluses dans les zonages A sauf certaines parcelles ouvertes à l'urbanisme qui sont étudiées plus précisément ensuite. Le zonage défini paraît donc en adéquation avec la préservation du patrimoine naturel existant sur la commune.

EXPERTISE DES SECTEURS OUVERTS A L'URBANISME

Une expertise écologique a été réalisée sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation sur la journée du 3 août 2018.

Flore et végétation

4 végétations ont été identifiées au sein des zones ouvertes à l'urbanisation :

1. Végétation commensale des cultures
2. Végétation prairiale rudérale
3. Jardins / zones anthropisées dont bâtiments et parkings
- 4- Haies arbustives

Toutes les végétations caractérisées au sein de l'aire d'étude immédiate possèdent un enjeu faible (cf. carte 3).

Aucune des espèces végétales observées ne présente d'enjeu écologique.

Aucune espèce végétale légalement protégée n'a été inventoriée.

Aucun enjeu fonctionnel lié à la végétation et/ou à la flore n'a été identifié sur les zones ouvertes à l'urbanisation.

Inventaires faunistiques

Les inventaires réalisés sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation ont permis d'observer :

- 27 espèces d'oiseaux nicheuses sur ou aux abords de ces parcelles et 2 espèces en transit
- 6 espèces de Rhopalocères
- 6 espèces d'orthoptères
- Aucune espèce d'odonates, de reptiles ni d'amphibiens n'a pu être observée dans le cadre des inventaires réalisés.

Toutes les espèces observées sont d'enjeu faible.

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

8 sites NATURA 2000 (7 zones spéciales de conservation et 1 Zone de Protection Spéciale) sont situés dans un périmètre de 20km autour de la commune de Cambronne les Clermont.

Sur ces sites, la phase de triage réalisée en ligne ¹a retenu les habitats et espèces suivants:

- 3 habitats naturels présents au sein des ZSC FR2200379 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et FR2200377 « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » ;
- 3 espèces animales : 2 chiroptères au sein des ZSC FR2200379 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et FR2200377 « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » et la Cigogne blanche au sein du site FR2212005 « Forêts picardes : massif des 3 forêts et bois du roi ».

Après analyse précise du statut de ces espèces sur les sites NATURA 2000 concernés et des incidences possibles du projet de PLU, il a pu être conclu que le projet ne générera aucune incidence notable significative sur ces habitats et ces espèces de chiroptères et d'oiseaux, et ne remettra donc pas en cause l'état de conservation des populations à l'échelle des sites NATURA 2000 concernés.

¹ Site internet de la DREAL HDF

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE.....2

PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER.....4

1. ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVE D’EVOLUTION SUR LA COMMUNE5

1.1. PRESENTATION DU ZONAGE DU PATRIMOINE NATUREL A L’ECHELLE DE LA COMMUNE5

1.1.1. Zones d’inventaires du patrimoine naturel5

1.1.2. Zones de gestion contractuelles du patrimoine naturel5

1.1.3. Réseau NATURA 20005

1.1.4. Zones à dominantes humides.....5

1.2. ANALYSE DE L’ADEQUATION DU ZONAGE AU CONTEXTE ECOLOGIQUE.....11

2. EXPERTISE DES SECTEURS OUVERTS A L’URBANISME14

2.1. METHODOLOGIE.....14

2.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX14

2.3. FLORE ET VEGETATIONS.....14

2.3.1. Caractérisation des végétations14

2.3.2. Recueil des données flore14

2.3.3. Evaluation des enjeux de conservation15

2.3.4. Cartographie15

2.4. DESCRIPTION DES VEGETATIONS.....16

2.5. ENJEUX FLORISTIQUES ET PHYTOECOLOGIQUES.....22

2.5.1. Enjeux stationnels.....22

2.5.2. Enjeux fonctionnels22

2.5.3. Enjeux réglementaires22

2.5.4. Espèces végétales exotiques envahissantes22

2.6. ENJEUX FAUNISTIQUES23

2.6.1. Avifaune.....23

2.6.2. Mammifères23

2.6.3. Reptiles Amphibiens23

2.6.4. Entomofaune.....23

2.7. ANALYSE DE LA SENSIBILITE VIS-À-VIS DU PROJET ET MESURES ENVISAGEABLES25

2.7.1. Exposé des effets notables probables25

2.7.2. Mesures d’évitement, de réduction et de compensation.....25

3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 200026

3.1. OBJET.....26

3.2. DEMARCHE26

3.3. PRESENTATION DES SITES NATURA 200027

3.4. PHASE DE TRIAGE DES SITES NATURA 200030

3.5. CARACTERISATION DES INCIDENCES POTENTIELLES30

3.6. TYPES D'INCIDENCES ATTENDUES POUR CHAQUE ESPECE/HABITAT NATUREL32

3.7. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....34

Annexe

Liste des cartes :

Carte 1: Localisation des zones d'étude 6

Carte 2: Localisation des zones d'invetaires du patrimoine naturel 7

Carte 3: Localisation des zones de gestion contractuelle du patrimoine naturel 8

Carte 4: Localisation du projet par rapport au réseau des sites Natura 2000 9

Carte 5: Localisation des zones à dominantes humides 10

Carte 6: Zonages définis à l'échelle communale dans le cadre du Plan local d'urbanisme de Cambronne les Clermont 12

Carte 7: Zonages définis à l'échelle du bourg dans le cadre du Plan local d'urbanisme de Cambronne les Clermont 13

Carte 8 : Végétation de l’AEI (secteur sud)..... 18

Carte 9 : Sites Natura 2000 présents dans un rayon d’environ 20 km de l’aire d’étude immédiate..... 29

Liste des figures :

Figure 1 : Quelques végétations « naturelles » de l’AEI 19

Figure 2 : Synthèse des différentes phases de l'évaluation des incidences Natura 2000 27

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques..... 4

Tableau 2 : Méthode d’attribution des enjeux spécifiques régionaux 15

Tableau 3 : Méthode d’attribution des enjeux multispécifiques stationnels 15

Tableau 4 : Végétations de l’aire d’étude immédiate 17

Tableau 5: Liste des espèces d'orthoptères inventoriées sur les parcelles étudiées 23

Tableau 6: Liste des espèces de rhopalocères observées sur les parcelles étudiées..... 23

Tableau 7: Liste des espèces d'oiseaux observées sur les secteurs ouverts à l'urbanisation de Cambronne les Clermont et nicheurs sur et aux abords des parcelles 24

Tableau 8: Loste des espèces observées en transit et non nicheuses sur les parcelles ouverte à l'urbanisation sur Cambronne les Clermont 24

Tableau 9 : Espèces et/ou habitats retenus à l’issue de la phase de triage 30

Tableau 10 : Enjeux et priorités de conservation des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales 30

Tableau 11: Synthèse des incidences attendues pour les espèces et habitats naturels retenus..... 32

PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER

Objet

Un PLU, comme tout document d’urbanisme, est susceptible d’avoir des impacts directs et/ou indirects sur la biodiversité et les milieux naturels. Ainsi, un projet d’urbanisation peut engendrer des pressions d’aménagement comme la destruction ou la transformation d’habitats naturels, la fragmentation des habitats, des pollutions ainsi que la destruction d’individus d’espèces animales ou végétales, etc.

À l’inverse, un tel document de planification peut contribuer à maîtriser ces impacts (limitation des extensions et du mitage, choix pertinent des zones constructibles, réglementations particulières, protection d’éléments naturels...).

L’objectif de cette étude est donc d’évaluer l’impact du projet de PLU sur la biodiversité, afin de mieux prendre en compte ses incidences éventuelles et d’envisager des solutions pour éviter, réduire et compenser, s’il y a lieu, les conséquences dommageables à sa mise en œuvre.

Notre mission a pour objectifs :

- de présenter globalement le zonage du patrimoine naturel à l’échelle de la commune ;
- d’identifier, évaluer et de délimiter les zones abritant un patrimoine ou des fonctions écologiques, nécessaires à conserver, à l’échelle de la commune ;
- de hiérarchiser les enjeux écologiques ;
- de définir les prescriptions de nature à préserver les richesses écologiques de la commune ;
- d’évaluer les éventuelles incidences sur le/les site(s) Natura 2000.

Étude réalisée pour

Mairie de Cambronne-lès-Clermont

Étude réalisée par



ECOSPHERE AGENCE NORD-OUEST

Conseil et ingénierie pour la nature
et le développement durable

28 rue du Moulin
60490 CUVILLY (France)

Tél : 33(0)3.44.42.84.55

www.ecosphere.fr

Dossier suivi par : **Thibaud DAUMAL**

Courriels : thibaud.daumal@ecosphere.fr

www.ecosphere.fr

Citation recommandée

ECOTHEME, 2018. Evaluation Environnementale Stratégique - PLU de Cambronne-les-Clermont - Thématique biodiversité et milieux naturels, 42 p.

Mission d’ECOSPHERE – Agence Nord-Ouest

Dans le cadre de l’Evaluation Environnementale Stratégique du projet de Plan Local d’Urbanisme, Ecosphère a été missionné afin de réaliser le **volet faune-flore-milieux naturels de cette étude**.

Auteurs

Afin de mener à bien la mission, une équipe de six intervenants a été mise à disposition.

Coordination générale	
Expertise flore et habitats « naturels », expertise faunistique	Thibaud DAUMAL
Rédaction	
Relecture	Sylvain TOURTE
Cartographie SIG	Quentin VANEL

Dates de prospections de terrain

Tableau 1 : Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques

Dates de prospections naturalistes et conditions météorologiques – Ecosphère	
03/08/18	Inventaire faune flore habitat, 20 à 30°C, soleil, vent 10km/h N - T. Daumal
Structures consultées et données naturalistes	
27/09/18	Consultation base de données DREAL et Picardie Nature et digitale 2 http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/patnat/index.php http://www.clicnat.fr/?page=accueil http://digitale.cbnbl.org/

1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR LA COMMUNE

1.1. PRESENTATION DU ZONAGE DU PATRIMOINE NATUREL A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

Les cartes suivantes présentent la localisation de la commune par apport aux différents zonages du patrimoine naturel.

1.1.1. Zones d'inventaires du patrimoine naturel

La commune de Cambronne les Clermont est directement concernée par la ZNIEFF des Côteaux de Mérard et de Cambronne les Clermont. Il s'agit d'une ZNIEFF de 361 hectares dont environ 100 hectares sur la commune de Cambronne les Clermont.

Le site est situé entre Cambronne-les-Clermont et Mérard. Il s'étire sur des versants raides surplombés par l'affleurement de l'épais banc de calcaire lutétien. Sous ces calcaires sont disposés, de haut en bas, les sables cuisins, puis les argiles sparnaciennes.

Les sols y sont maigres, voire squelettiques, sur les dalles calcaires. Les affleurements de sable cuisien, sous les calcaires lutétiens, génèrent des sols calcaro-sableux.

L'occupation du sol est majoritairement forestière, avec une mosaïque de hêtraies de pente, de plantations de pins et de chênaies-charmaies en haut de versant, de petites chênaies pubescentes claires, et de frênaies-acéraies de pente sur les versants frais.

Plusieurs espaces de pelouses calcicoles subsistent sur les rebords caillouteux du haut de versant, ainsi qu'en lisière des bois. Les plus remarquables sont situées dans ou aux abords de la Vallée Monnet, dans la forêt communale de Cambronne-les-Clermont notamment.

Sur les écorchures et les affleurements sablo-calcaires se trouve une végétation pelousaire pionnière. La forêt envahit le pourtour de ces espaces ouverts : les buissons (prunelliers, aubépines, cornouillers, troènes, viornes, pruniers de Sainte-Lucie...) gagnent sur la pelouse. A terme, une hêtraie thermocalcicole (s'installe durablement.

En fond de vallon se développe un petit marais tuffeux, alimenté par le petit ru de Boisicourt. Ce dernier est issu des sources (la Fontaine Loget), liées à la nappe soutenue par les argiles sparnaciennes.

On y note, en particulier les espèces végétales suivantes :

- l'exceptionnel Orchis brûlé (*Orchis ustulata*), dont c'est ici la seule station connue de l'Oise;
- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), sur les écorchures ;
- le Polygale chevelu (*Polygala comosa*).

Ces 3 espèces sont protégées au niveau régional.

Sur le Marais de pente, on trouve la Gentiane pneumonante (*Gentiana pneumonanthe*) également protégée en Picardie et le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) en particulier.

Les secteurs précis de présence de ces espèces sont l'objet de deux sites d'intérêts floristiques définis sur la commune de Cambronne les Clermont par le Conservatoire Botanique de Bailleul.

1.1.2. Zones de gestion contractuelles du patrimoine naturel

On retiendra que la commune présente un patrimoine naturel remarquable au niveau de la Vallée Monnet et du Marais de Breteuil à l'ouest de la commune. Certains secteurs de la vallée (en particulier sur les coteaux calcaires et au niveau de marais de pentes) sont des sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. Plus largement, la vallée et les coteaux situés à l'ouest de la commune sont inclus dans un Espace Naturel Sensible.

1.1.3. Réseau NATURA 2000

La commune de Cambronne les Clermont n'est pas directement concernée par des zonages NATURA 2000.

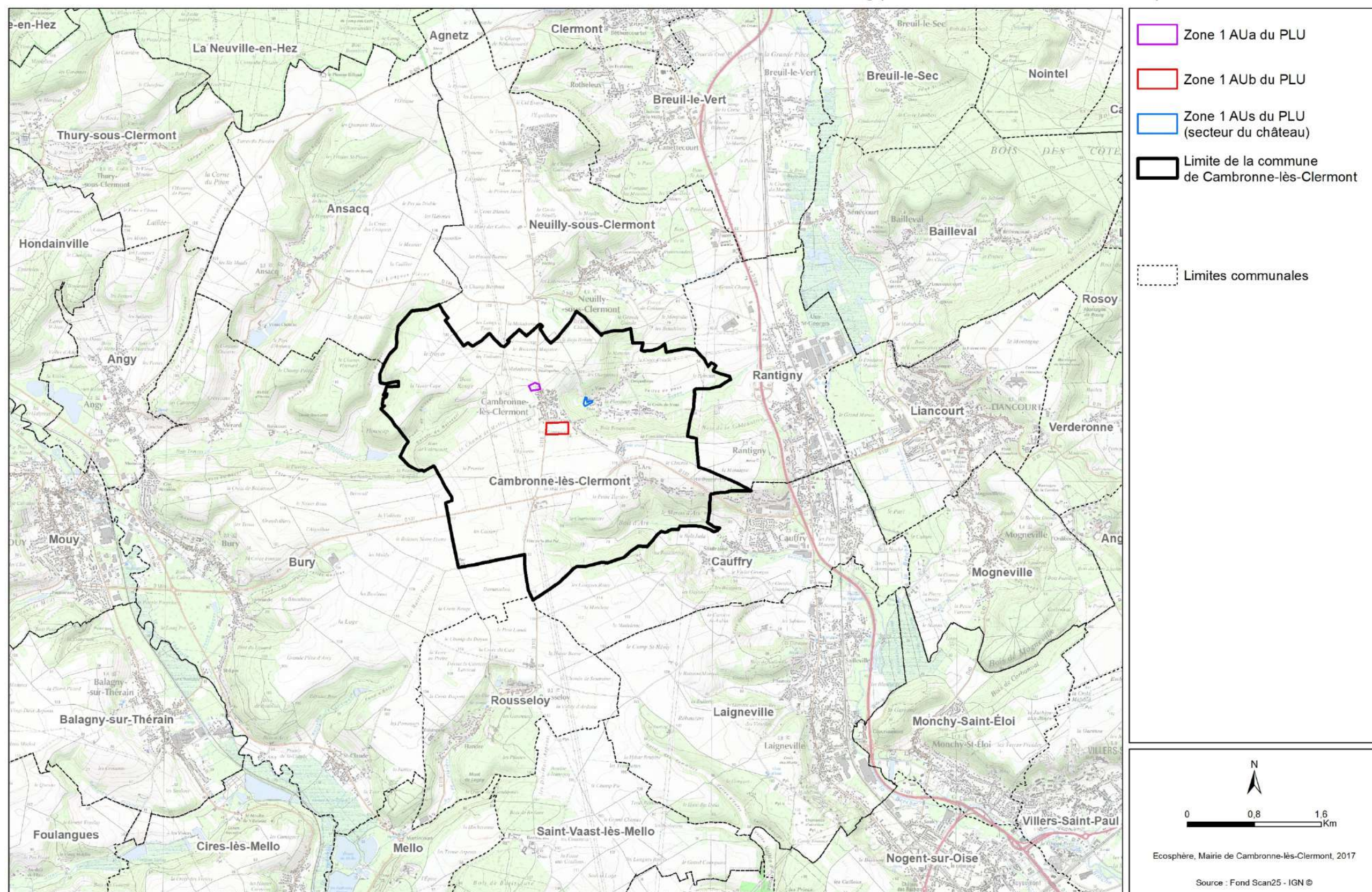
Les sites les plus proches se situent à plus de 5km de la commune.

Les 3 plus proches sont des Zones Spéciales de Conservation (sites NATURA 2000 au titre de la directive « habitats, faune, flore »). Il s'agit de :

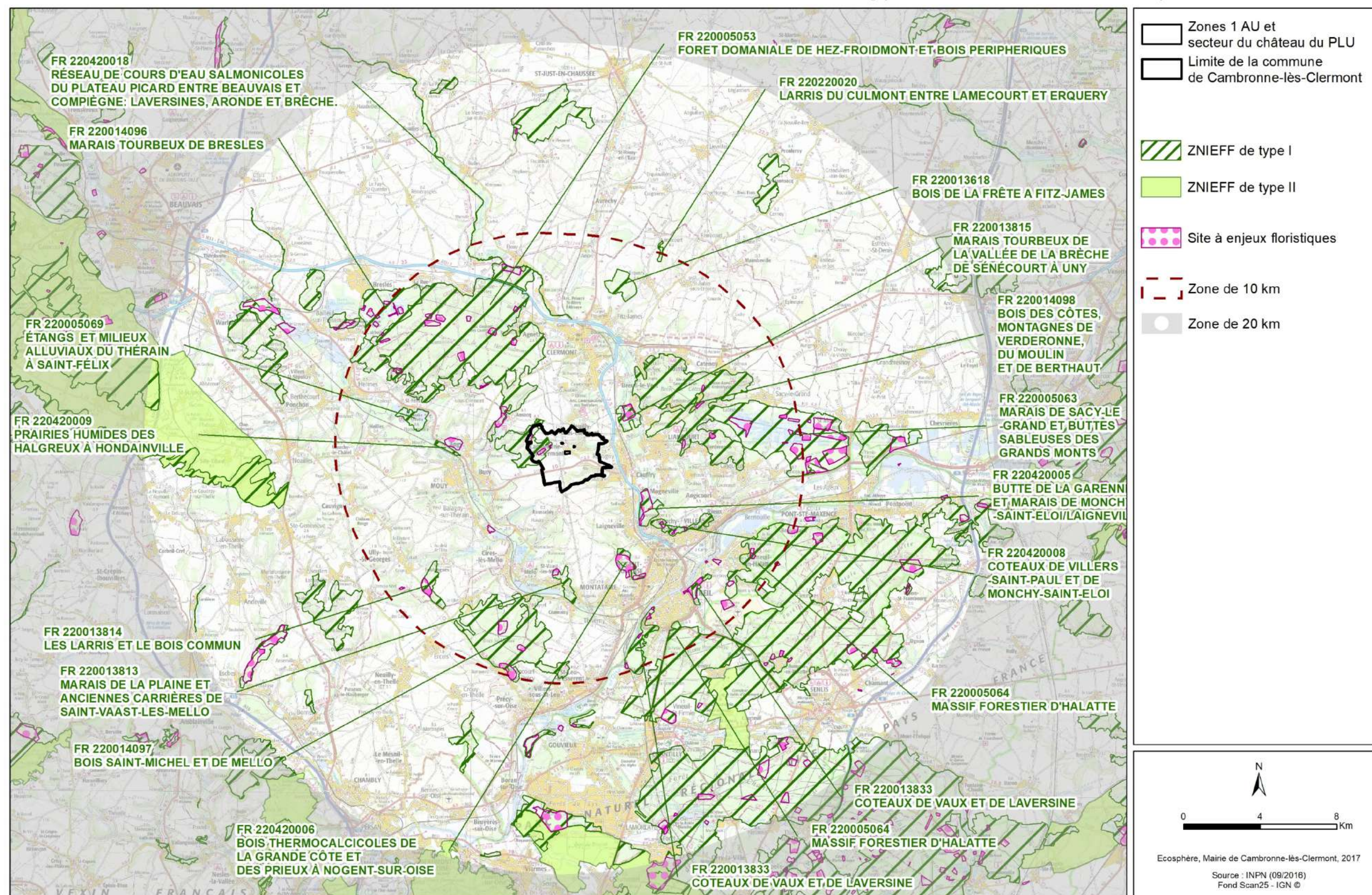
- Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César 6,6 km au nord ouest de Cambronne les Clermont,
- Marais de Sacy le grand à 5,5 km à l'est de la commune de Cambronne les Clermont,
- Coteaux de l'Oise autour de Creil à 7,3 km au sud de la commune de Cambronne les Clermont.

1.1.4. Zones à dominantes humides

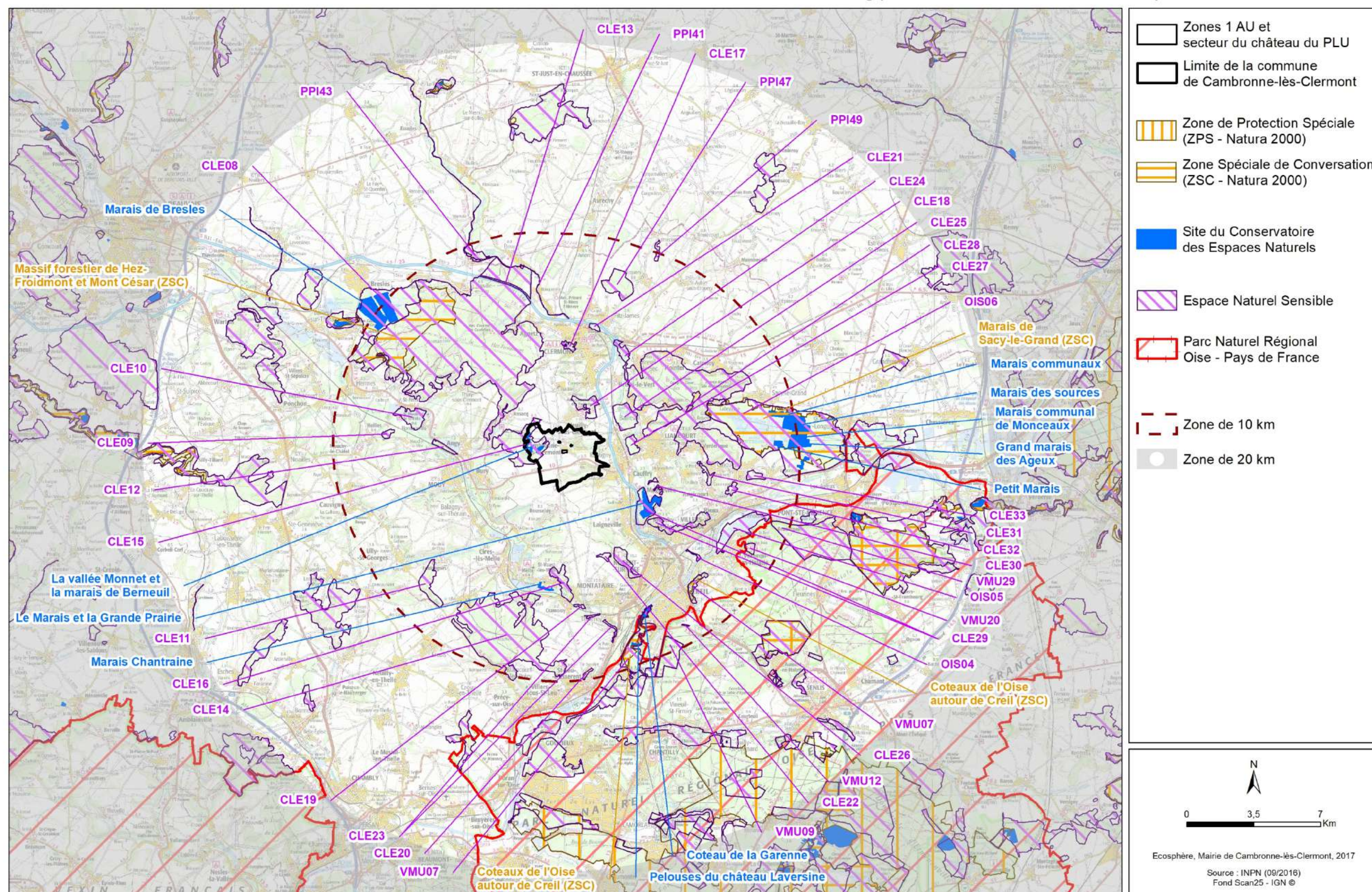
La commune n'est pas comprise dans les zones d'alerte sur la présence de zone humide (Zones à dominantes humides).



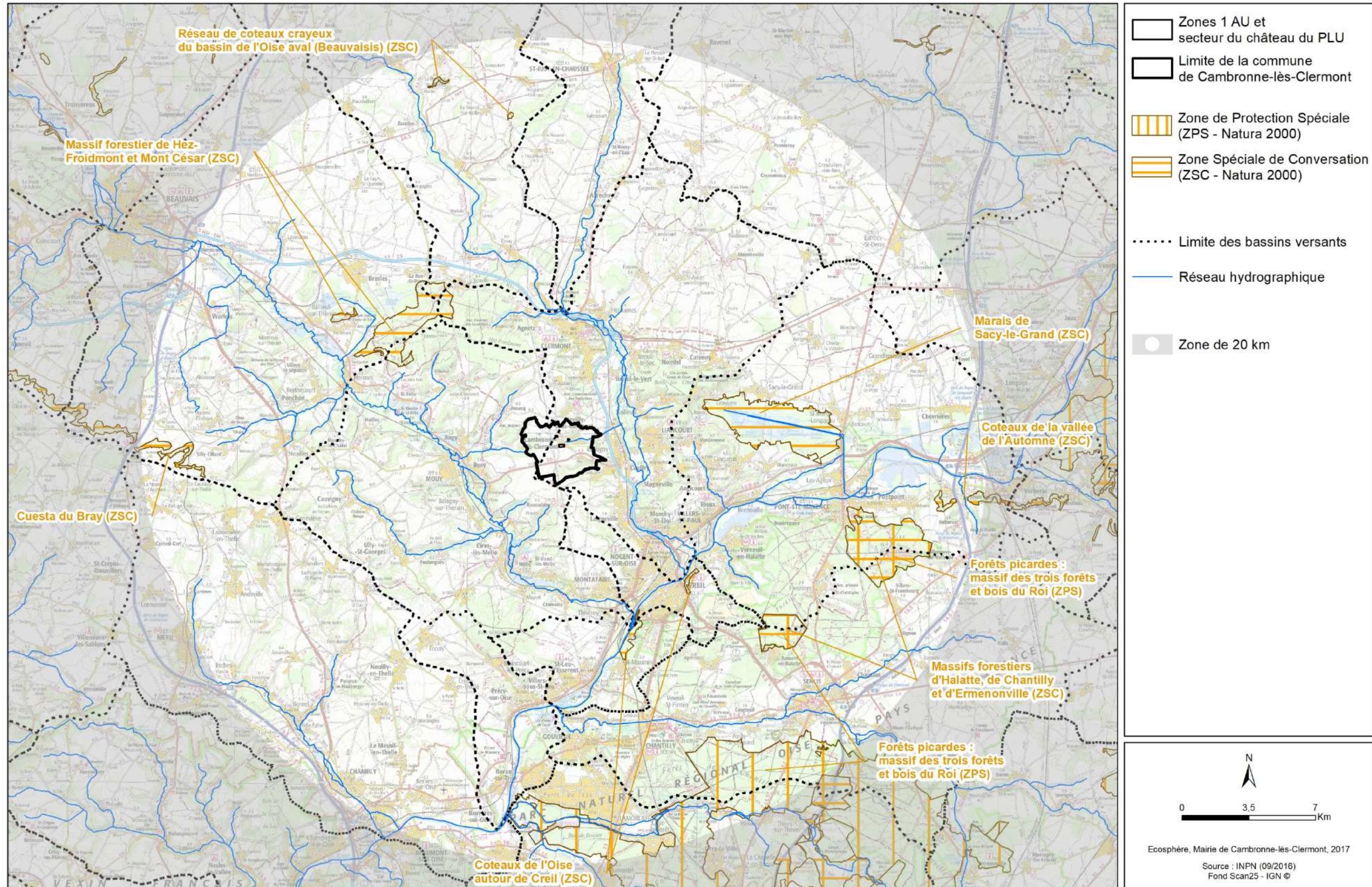
Carte 1: Localisation des limites communale de Cambronne lès Clermont et des parcelles ouvertes à l'urbanisation



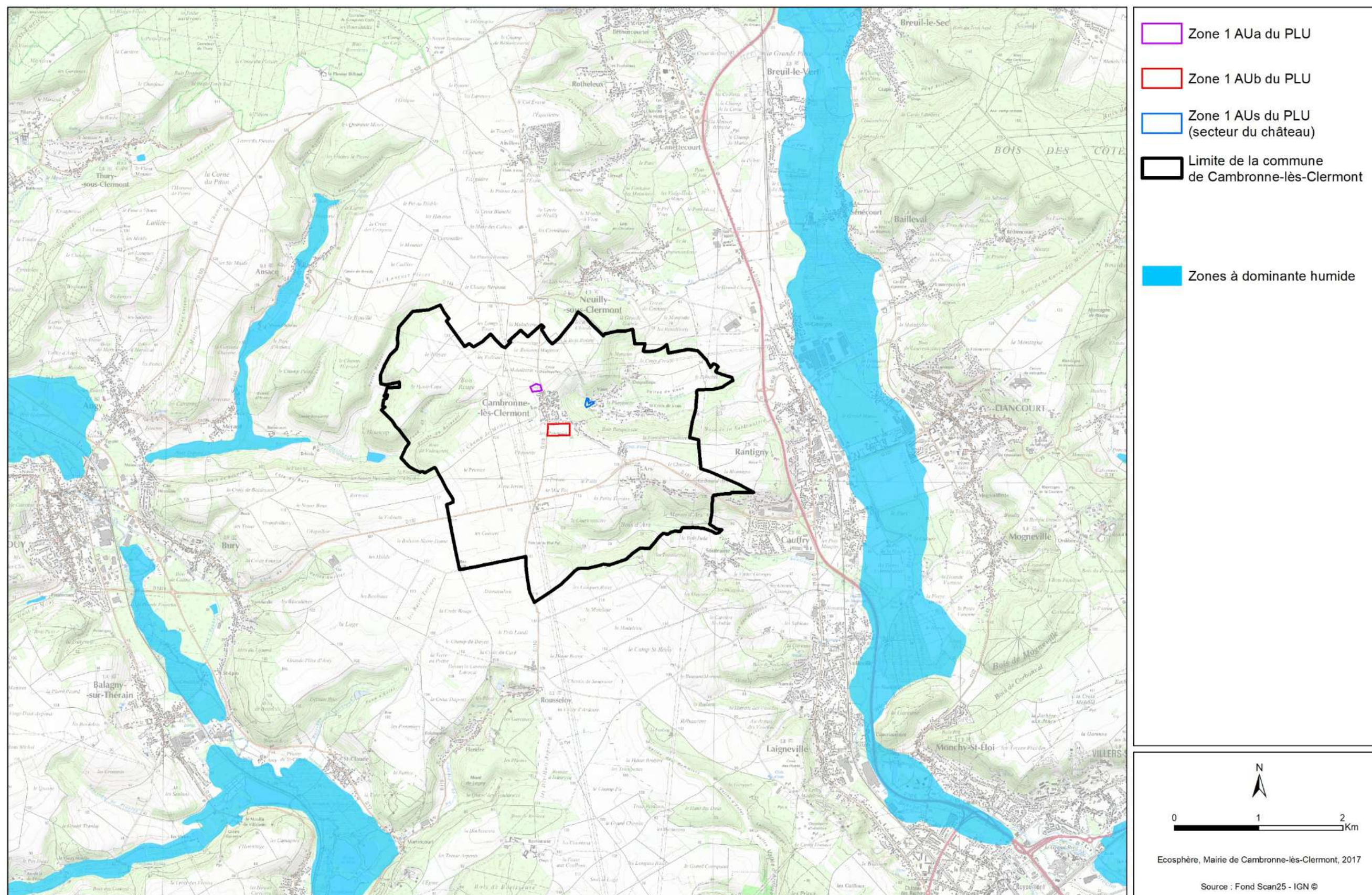
Carte 2: Localisation des zones d'inventaires du patrimoine naturel



Carte 3: Localisation des zones de gestion contractuelle du patrimoine naturel



Carte 4: Localisation du projet par rapport au réseau des sites Natura 2000



Carte 5: Localisation des zones à dominantes humides

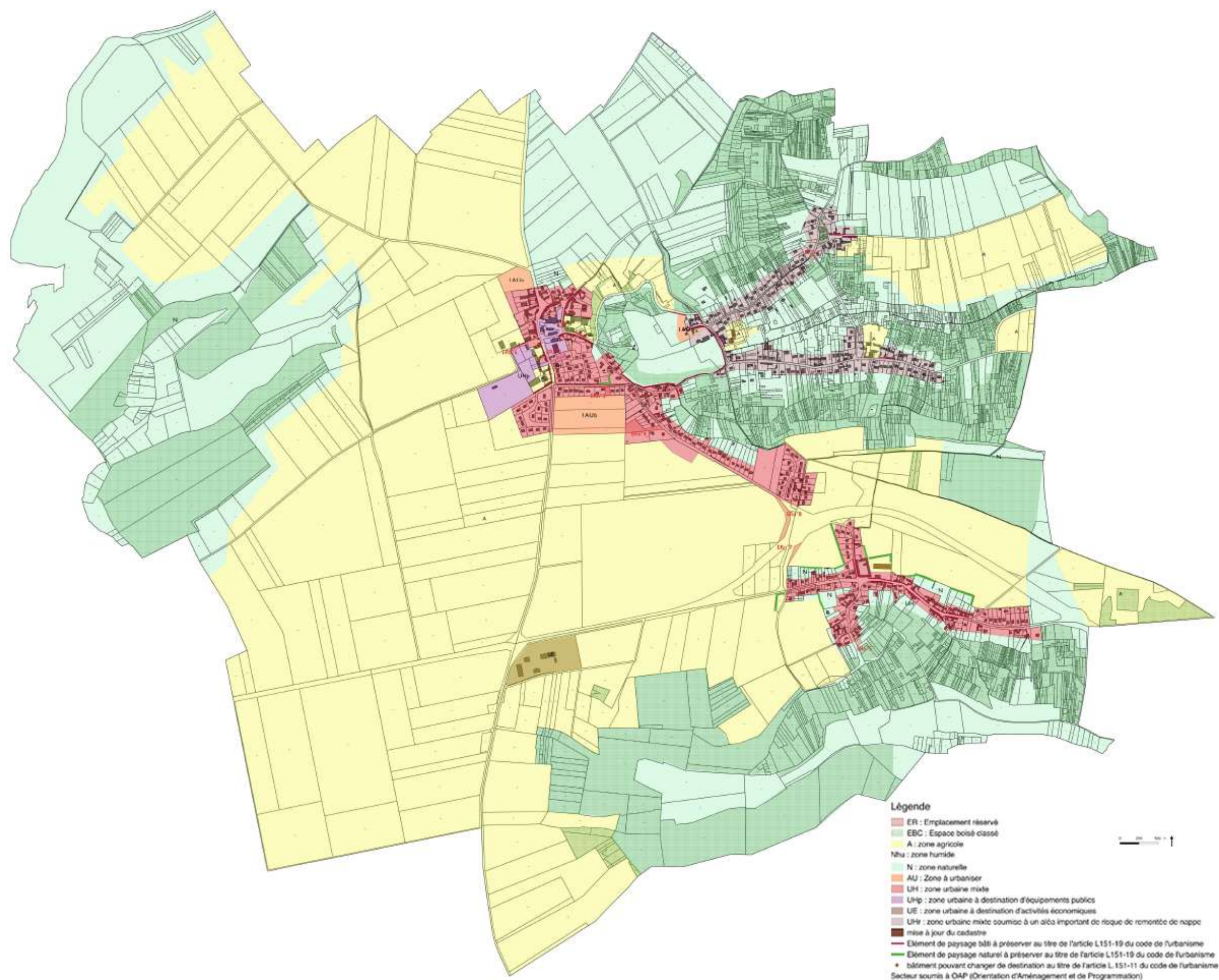
1.2. ANALYSE DE L'ADEQUATION DU ZONAGE AU CONTEXTE ECOLOGIQUE

Après étude des cartes du zonage et des règlements associés, il est mis en évidence que le zonage défini :

- A classé toutes les zones définies comme ZNIEFF en zones naturelles ;
- A classé tous les boisements de pente en zones naturelles ;
- A classé la totalité des boisements présents sur la commune en espaces boisés classés à l'exception de quelques lisières et haies de surface très marginale à l'échelle de la commune.

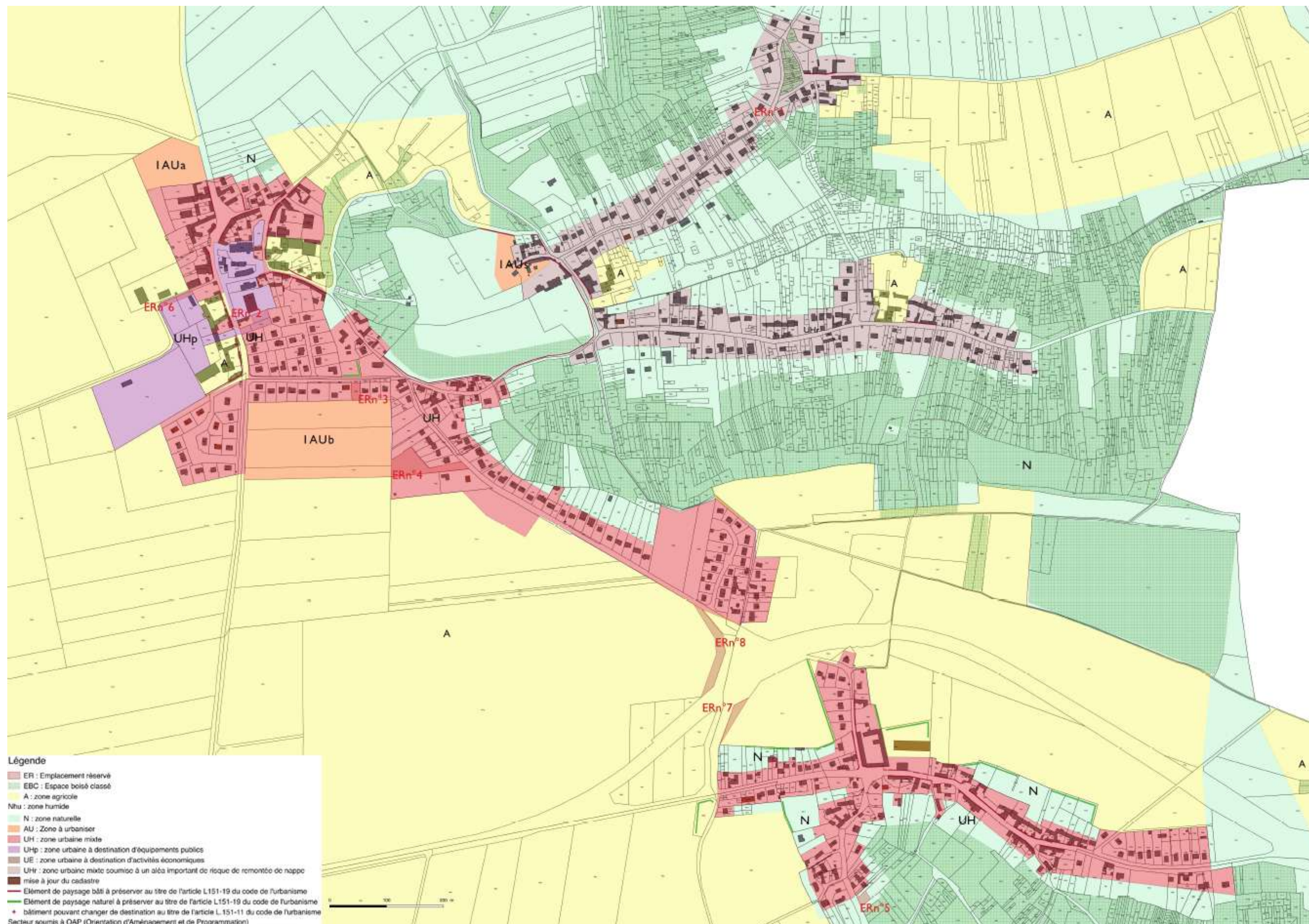
À l'exception des zones classées N, les zones agricoles sont incluses dans les zonages A, sauf certaines parcelles ouvertes à l'urbanisme qui sont étudiées plus précisément ensuite dans cette étude.

Le zonage défini paraît donc en adéquation avec la préservation du patrimoine naturel de la commune.



Carte 6: Zonages définis à l'échelle communale dans le cadre du Plan local d'urbanisme de Cambronne les Clermont

Evaluation Environnementale Stratégique - PLU de Cambronne-les-Clermont - Thématique biodiversité et milieux naturels



Carte 7: Zonages définis à l'échelle du bourg dans le cadre du Plan local d'urbanisme de Cambronne les Clermont

Evaluation Environnementale Stratégique - PLU de Cambronne-les-Clermont - Thématique biodiversité et milieux naturels

2. EXPERTISE DES SECTEURS OUVERTS A L'URBANISME

2.1. METHODOLOGIE

Une visite de terrain a été réalisée le 3 août 2018 dans le but d'affiner le contexte écologique et de contrôler les données d'occupation des sols. Cette visite a été limitée aux secteurs de la commune sur lesquels il existe un projet d'aménagement dans le futur PLU (zones 1AU et secteur du château).

Compte tenu des objectifs de l'étude et des périodes d'inventaires contraintes, les expertises de terrain ne visent aucunement l'exhaustivité. Ils ont essentiellement comme objectifs de confirmer et/ou d'évaluer les potentialités de certains secteurs du point de vue de leurs enjeux écologiques (présence d'espèces animales ou végétales ou de végétations menacées au niveau régional, zones d'intérêt fonctionnel particulier : site de reproduction, d'estivage ou d'hivernage, d'hibernation, axes de déplacement notamment pour la petite et la moyenne faune, etc.).

2.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX

En fonction des données disponibles, l'évaluation et la hiérarchisation des enjeux écologiques des secteurs sont basées sur :

- la présence de zonages officiels relatifs aux inventaires ou à la protection du patrimoine naturel ;
- la présence d'espèces végétales, animales ou de végétations présentant des enjeux de conservation (cf. tableau ci-dessous) ;

Niveaux d'enjeux en fonction des degrés de menace régionaux

Menace régionale (liste rouge UICN)	Niveau d'enjeu spécifique/habitat
CR (En danger critique)	Très Fort
EN (En danger)	Fort
VU (Vulnérable)	Assez Fort
NT (Quasi-menacé)	Moyen
LC (Préoccupation mineure)	Faible
Autre	« dire d'expert » si possible

- la présence d'espèces végétales et animales légalement protégées (protection au niveau régional, national, etc.) ;
- la présence d'habitats naturels possédant de fortes potentialités d'enjeux écologiques² ;
- l'existence d'habitats naturels possédant une fonctionnalité écologique particulière, etc.

² A défaut de données bibliographiques disponibles ou de données d'inventaires suffisantes

L'analyse permet ainsi la réalisation d'une carte de synthèse des enjeux écologiques hiérarchisés

2.3. FLORE ET VEGETATIONS

Les méthodologies adoptées pour l'étude des habitats naturels, de la flore et de la faune suivent la chronologie suivante :

- analyse des données bibliographiques ;
- relevés de terrain ;
- traitement et analyse des données ;
- évaluation des enjeux écologiques.

2.3.1. Caractérisation des végétations

Les végétations des aires d'étude immédiates sont décrites sous forme de tableau synthétique comprenant les rubriques suivantes :

- Végétations** : nom français de la végétation. Une végétation correspond généralement à un syntaxon au sens phytosociologique. Toutefois, en fonction du degré de précision recherché cartographiquement et des difficultés de caractérisation de certaines végétations (typicités), une végétation peut comprendre plusieurs syntaxons ;
- Syntaxons représentatifs** : intitulé des groupements végétaux selon la nomenclature phytosociologique. Hors cas particuliers, les micro-habitats ne sont généralement pas caractérisés ;
- Code EUNIS** : codes EUNIS des habitats concernés par le syntaxon. La classification des habitats EUNIS est aujourd'hui devenue une classification de référence au niveau européen qui remplace la classification CORINE Biotopes ;
- Directive « Habitats »** : habitat inscrit à l'annexe I de la directive « Habitats Faune Flore » 92/43/CEE ;
- Description et localisation** : physionomies, facteurs écologiques, facteurs anthropiques, espèces dominantes, localisation sur les aires d'étude immédiates...
- Cortèges floristiques** : espèces caractéristiques de chaque syntaxon et autres espèces (espèces compagnes etc.).

2.3.2. Recueil des données flore

Les inventaires botaniques concernent la flore vasculaire. S'agissant des bryophytes, hors cahier des charges spécifique, les inventaires concernent uniquement les espèces légalement protégées au niveau national.

Les prospections floristiques ont été réalisées le 3 août 2018 **soit à une période que l'on peut qualifier de favorable à l'analyse de la flore et de la végétation, compte tenu de la nature des milieux étudiés : chemins, cultures, prairies...**

L'étude qualitative a consisté à dresser une liste générale des espèces végétales aussi exhaustive que possible au niveau des aires d'étude immédiates (cf. Annexe 1). Le niveau taxonomique retenu est celui de la sous-espèce (subsp.), quand il existe. La notion de forme et/ou de variété n'est pas retenue.

À cet effet, l'ensemble des aires d'étude immédiates a été parcouru. Les parcelles de cultures, omniprésentes au sein des aires d'étude immédiates, présentent généralement des faibles enjeux floristiques (usage d'herbicides). Ces dernières ont donc fait l'objet d'un échantillonnage, en particulier en bordure de parcelles où les végétations compagnes des cultures s'expriment généralement le mieux.

2.3.3. Evaluation des enjeux de conservation

En Hauts de France, les végétations et la flore vasculaire bénéficient de degrés de menace régionaux. Les références utilisées sont les suivantes :

- pour les habitats naturels : CBNBI - Liste des végétations du nord-ouest de la France avec évaluation patrimoniale et correspondance vers les typologies EUNIS et Cahiers d'habitats - Version 1.2. du 14/10/2016 ;
- pour la flore vasculaire : CBNBI - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en Haute-Normandie, Nord - Pas de Calais et Picardie - Version 2.7 du 25/08/2016.

Les enjeux spécifiques régionaux liés aux espèces végétales et aux végétations sont définis en priorité en prenant en compte les critères de menaces régionaux (degrés de menace selon la méthodologie UICN). À défaut, en l'absence de degrés de menace, les critères de rareté (indices de raretés régionaux) sont utilisés. Cinq niveaux d'enjeu sont ainsi définis pour chaque thématique : très fort, fort, assez fort, moyen, faible.

Tableau 2 : Méthode d'attribution des enjeux spécifiques régionaux

Menace régionale (liste rouge UICN)	Enjeu spécifique régional
CR (En danger critique)	Très fort
EN (En danger)	Fort
VU (Vulnérable)	Assez fort
NT (Quasi-menacé)	Moyen
LC (Préoccupation mineure)	Faible
DD (insuffisamment documenté), NE (Non Evalué)	« dire d'expert » si possible

En Picardie, les végétations et la flore vasculaire bénéficient de degrés de menace régionaux. Les références utilisées sont les suivantes :

- pour les habitats naturels : CBNBI - Liste des végétations du nord-ouest de la France avec évaluation patrimoniale et correspondance vers les typologies EUNIS et Cahiers d'habitats - Version 1.2. du 14/10/2016 ;
- pour la flore vasculaire : CBNBI - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées en Haute-Normandie, Nord - Pas de Calais et Picardie - Version 2.7 du 25/08/2016.

Dans un second temps, ces enjeux régionaux sont contextualisés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit des **enjeux spécifiques stationnels**. Ces derniers constituent la pondération éventuelle des enjeux régionaux (à la hausse ou à la baisse) suivant des critères de pondération reposant pour les habitats naturels sur leur état de conservation, leur typicité, leur ancienneté/maturité... et pour les espèces sur leur rareté infra-régionale, leur endémisme, la dynamique de leur population, leur état de conservation...

Au final, on peut évaluer l'enjeu multispécifique stationnel d'un cortège floristique en prenant en considération l'enjeu spécifique stationnel des espèces constitutives d'un habitat. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte une combinaison d'espèces à enjeu au sein d'un même habitat.

Tableau 3 : Méthode d'attribution des enjeux multispécifiques stationnels

Critères retenus	Enjeu multispécifique stationnel
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Très fort » 2 espèces à enjeu spécifique stationnel « Fort »	Très fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Fort » 4 espèces à enjeu spécifique stationnel « Assez fort »	Fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Assez fort » 6 espèces à enjeu spécifique stationnel « Moyen »	Assez fort
1 espèce à enjeu spécifique stationnel « Moyen »	Moyen
Autres cas	Faible

L'enjeu spécifique ou multispécifique stationnel est ensuite appliqué aux habitats d'espèce(s) concernés pour conduire aux **enjeux stationnels** selon les modalités suivantes :

- si l'habitat est favorable de façon homogène : le niveau d'enjeu s'applique à l'ensemble de l'habitat d'espèce ;
- si l'habitat est favorable de façon partielle : le niveau d'enjeu s'applique à une partie de l'habitat d'espèce ;
- sinon, l'enjeu s'applique à la station.

2.3.4. Cartographie

Les espèces végétales cartographiées sont :

- celles légalement protégées au niveau régional (arrêté du 17 août 1989) et national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 23 mai 2013)) ;
- celles dont le niveau d'enjeu est à minima de niveau « moyen » (cf. § précédent).

La cartographie des végétations ne concerne que celles observables au moment de l'inventaire (absence d'approche dynamique). Les limites des végétations ont été relevées sur un fond cartographique à une échelle adaptée. Les végétations dont le niveau d'enjeu est au minimum « moyen » font également l'objet d'une cartographie distincte.

2.4. DESCRIPTION DES VEGETATIONS

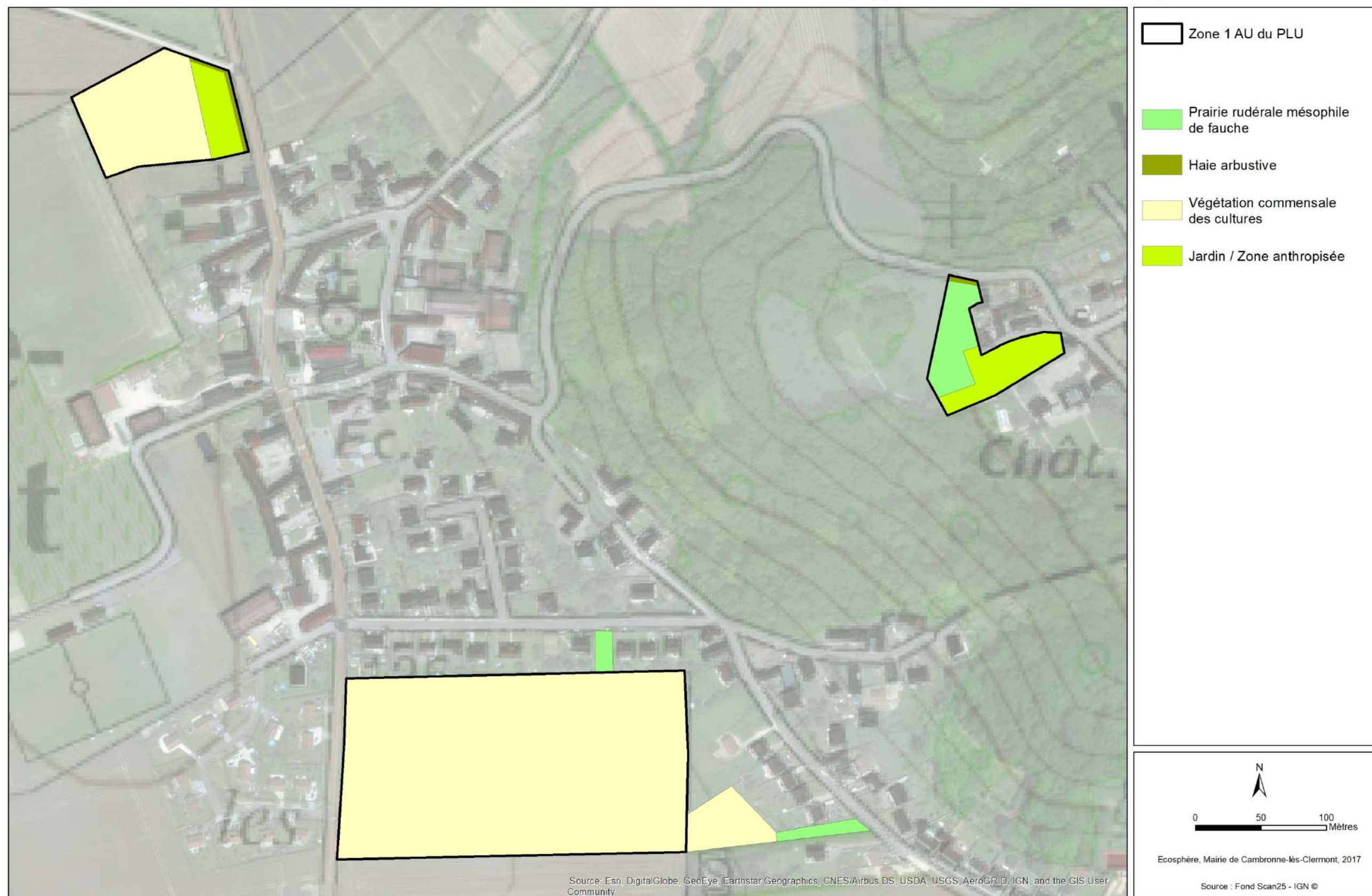
4 végétations ont été identifiées au sein des parcelles ouvertes à l'urbanisation :

- 1. Végétation commensale des cultures
- 2. Végétation prairiale rudérale
- 3. Jardins / zones anthropisées dont bâtiments et parkings
- 4- Haies arbustives

Ces unités de végétation sont présentées et localisées dans les pages suivantes (cf. Tableau 4, Carte 3).

Tableau 4 : Végétations de l’aire d’étude immédiate

Végétations	Syntaxons représentatifs	Code EUNIS	Directive « Habitats » (Ann. 1)	Description et localisation	Cortège végétal indicateur
1. Végétation commensale des cultures	<i>Chenopodietalia albi</i> Tüxen & W. Lohmeyer ex von Rochow 1951	I1.1	-	Végétation thérophytique (espèces annuelles) nitrophile, commensale des cultures sarclées (betterave) et non sarclées (blé). Elle est principalement présente sur les marges des zones cultivées et les zones de dépôts, là où l’impact des traitements est moindre. Les espèces végétales observées ont donc une large amplitude écologique. Les cultures annuelles correspondent à une part très majoritaire des deux secteurs 1AUa et 1AUb.	Euphorbe réveil-matin (<i>Euphorbia helioscopia</i>), Renouée à feuilles de patience (<i>Persicaria lapathifolia</i>), Laiteron des champs (<i>Sonchus arvensis</i>), Mercuriale annuelle (<i>Mercurialis annua</i>), Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), Petite cigüe (Aethusa cynapium), Panic pied-de-coq (<i>Echinochloa crus-galli</i>), Laiteron rude (<i>Sonchus asper</i>), Grand Coquelicot (<i>Papaver rhoeas</i>), Véronique de Perse (<i>Veronica persica</i>), Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare subsp. aviculare</i>), Vulpin des champs (<i>Alopecurus myosuroides</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Renouée faux-liseron (<i>Fallopia convolvulus</i>), ...
2. Végétation prairiale rudérale	<i>Arrhenatherion elatioris</i> W. Koch 1926	E2.22	6510	Végétation prairiale de fauche, de hauteur moyenne, dont la physionomie est marquée par les graminées, notamment le Fromental élevé. Végétation localisée au parc du château et aux abords des routes et aux deux accès à la zone 1AUb prévus au PLU en emplacements réservés ER n°3 et ER n°4. Au niveau du parc du château, les prairies fauchées récemment et qui le sont apparemment assez régulièrement, ces végétations prairiales tendent vers des pelouses de parcs.	Chiendent commun (<i>Elymus repens</i>), Silène à larges feuilles (<i>Silene latifolia</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Ray-grass anglais (<i>Lolium perenne</i>), Carotte sauvage (<i>Daucus carotta</i>), Origan (Origanum vulgare), Panicaud champêtre (<i>Eryngium campestre</i>), Patience à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), Carotte commune (<i>Daucus carota</i>), Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>), Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>), Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>), Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>), Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>)...
3. Jardins / zones anthropisées dont bâtiments et parkings	Aucune correspondance			1 parcelle de jardin régulièrement entretenue sur le secteur 1AUa et bâtiments annexes au château avec parc du château avec quelques arbres d’ornements (dont.	<u>Espèces plantées</u> : Vieux If (<i>Taxus bacata</i>) et Fragon (<i>Ruscus aculeatus</i>) dans le parc du château
4- Haies arbustives				2 haies horticoles en bord de route sur la parcelle du château et la parcelle 1AUa	



Carte 8 : Végétations observées au sein des parcelles ouvertes à l'urbanisation

Figure 1 : Quelques végétations « naturelles » de l'AEI



Végétation commensale des cultures annuelles sur le secteur 1AUb



Végétation commensale des cultures annuelles sur le secteur 1AUa



Parcelle jardinée au nord du secteur 1AUb



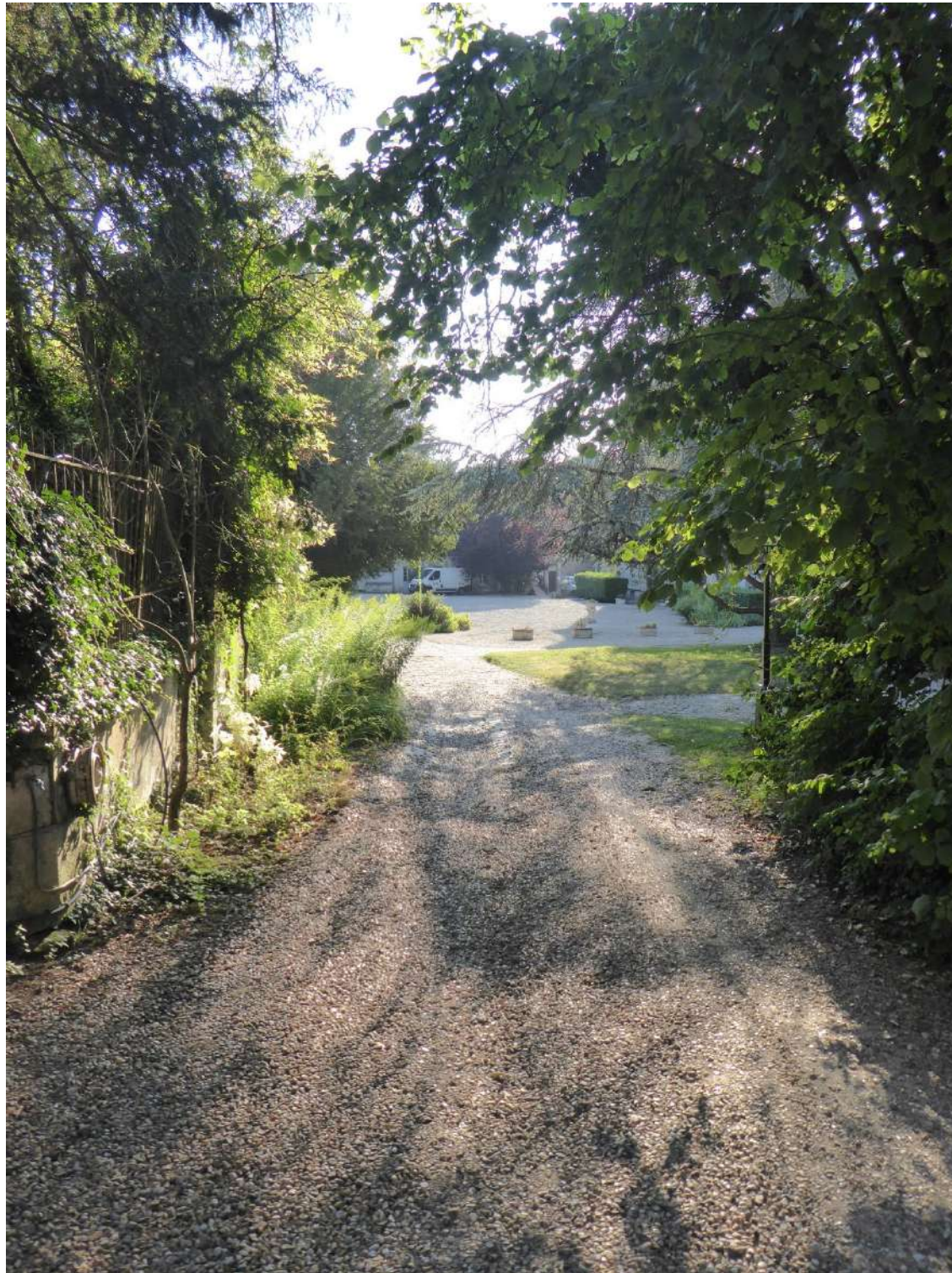
Prairie de fauche au niveau de l'emplacement réservé n°4



Prairie de fauche régulièrement entretenue dans le parc du Château de Cambronne les Clermont



Secteurs anthropisés aux abords du château de Cambronne les Clermont



Entrée du parc du Château de Cambronne les Clermont



Parking arboré dans l'enceinte du Château de Cambronne les Clermont

2.5. ENJEUX FLORISTIQUES ET PHYTOECOLOGIQUES

2.5.1. Enjeux stationnels

2.5.1.1. Espèces végétales

La liste des espèces végétales observées sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation est mise en annexe 1 de ce rapport.

Parmi les 123 espèces recensées au sein des seceurs ouverts à l'urbanisation, 1 espèce présente un enjeu régional moyen. Il s'agit du Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*). Cette station découverte dans le parc du château de Cambronne les Clermont ne présente néanmoins pas d'enjeu local car il s'agit sans aucun doute d'une espèce végétale issue de plantations sur le site et donc non indigène.



Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*) au pied des If au niveau du parking du château de Cambronne les Clermont

2.5.1.2. Végétations

Toutes les végétations caractérisées au sein de l'aire d'étude immédiate possèdent un enjeu faible (cf. carte 3).

2.5.2. Enjeux fonctionnels

Aucun enjeu fonctionnel lié à la végétation et/ou à la flore n'a été identifié sur les zones ouvertes à l'urbanisation.

Il s'agit de milieux sous pressions agricoles et anthropiques fortes.

Par conséquent, les habitats de la zone étudiée n'ont aucun lien avec les milieux naturels reconnus pour leurs intérêts spécifiques présents aux alentours, que ce soit en termes de complémentarité ou de dynamique végétale.

2.5.3. Enjeux réglementaires

Aucune espèce végétale légalement protégée n'a été inventoriée.

2.5.4. *Espèces végétales exotiques envahissantes*

Aucune espèce végétale exotique envahissante avérée³ n'a été inventoriée au sein de l'aire d'étude immédiate. Seules 3 espèces exotiques envahissantes potentielles ont été notées : Amarante hybride, Vergette du Canada et Symphorine blanche.

Ces espèces ne posent pas de problèmes localement.

³ plante exotique envahissante avérée : le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressenti comme telle en région Picardie, où il est soit envahissant dans les habitats d'intérêt patrimonial ou impactant des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale, soit impactant la santé, l'économie ou les activités humaines

2.6. ENJEUX FAUNISTIQUES

- Les inventaires réalisés ont permis d’observer :
- 27 espèces d’oiseaux nicheuses sur ou aux abords des parcelles ouvertes à l’urbanisation et 2 espèces en transit
 - 6 espèces de Rhopalocères
 - 6 espèces d’orthoptères
 - Aucune espèce d’odonates, de reptiles ni d’amphibiens n’a pu être observée dans le cadre des inventaires réalisés et les potentialités sont faibles.

Toutes les espèces observées sont d’enjeu faible.

2.6.1. Avifaune

27 espèces d’oiseaux nicheuses dont 20 protégées ont été observées sur ou aux abords des parcelles ouvertes à l’urbanisation et 2 espèces en transit (cf. tableaux en page suivante).

Au sein des parcelles étudiées, l’ensemble des **27 espèces** détectées se répartit au sein de 3 habitats principaux :

- ❖ **Formations arborées** : cet habitat est exclusivement présent aux abords des parcelles. Les parcelles ne sont en effet que très ponctuellement boisées (secteur du parc de château et parcelle jardinée du secteur 1AUa) ;
- ❖ **Formations arbustives et buissonnantes** : cet habitat est surtout présent aux abords des parcelles. Les parcelles ne sont en effet que très ponctuellement boisées (secteur du parc de château et parcelle jardinée du secteur 1AUa) ;
- ❖ **Milieux ouverts à semi-ouverts** : comprend l’ensemble des espaces de grandes cultures ainsi que les bernes herbacées et zones prairiales.

Toutes les espèces observées sont d’enjeu faible.

2.6.2. Mammifères

Les relevés réalisés n’ont pas permis d’observer de mammifères sauvages au sein des parcelles concernées.

Il est néanmoins nécessaire de rappeler qu’aucune étude spécifique n’a été réalisée pour cet inventaire. La présence de chiroptères (territoires de chasse) et de mammifères terrestres ne peut être donc exclue.

Notons qu’une petite carrière souterraine existe aux abords de la parcelle classée 1AUB. Cette carrière mériterait d’être sécurisée par une grille. La visite réalisée sur cette cavité n’a pas permis de détecter de traces de présences de chiroptères.

Les potentialités et les enjeux sur ce groupe sur les parcelles à urbaniser restent néanmoins selon toutes vraisemblance faible à moyen.

2.6.3. Reptiles Amphibiens

Aucune espèce de reptiles ni d’amphibiens n’a pu être observée sur les parcelles étudiées. Les parcelles concernées semblent peu favorables à ces groupes même si la présence d’espèces peu exigeantes comme l’Orvet fragile, le Lézard vivipare ou des murailles et la Couleuvre à collier ne peut être exclue dans le parc du Château en particulier. De même, la présence de Crapaud commun, de Grenouille rousse ou agile voire de Salamandre tachetée n’est pas exclue sur cette parcelle du parc du Château. Ces espèces sont en effet déjà citées sur la commune dans la base de données clicnat (<http://www.clicnat.fr>).

Les parcelles étudiées semblent néanmoins peu propice à la présence de populations importantes de ces espèces (absence de sites aquatiques de reproduction) et il s’agit d’espèces qui même si elles étaient présentes sont d’enjeu faible ou moyen.

2.6.4. Entomofaune

6 espèces de rhopalocères et 6 espèces d’orthoptères ont pu être observées sur les parcelles étudiées. Il s’agit néanmoins d’espèces communes et d’enjeu faibles. Aucune espèce d’odonate n’y a été observée.

Tableau 5: Liste des espèces d'orthoptères inventoriées sur les parcelles étudiées

Nom français	Nom scientifique	P	LRN	DH	IR2016	DM2016	Enjeu spécifique	Habitats
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>				C	LC	Faible	Espèce présente dans une gamme très vaste de milieux herbacés mésophiles à xériques.
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>				PC	LC	Faible	En Picardie, ce criquet fréquente les prairies méso-xérophiles à méso-hygrophiles. Pelouses calcaires, bernes routières, prairies de fauche.
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>				C	LC	Faible	Espèce mésophile des clairières et des lisières.
Pholidoptère cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>				TC	LC	Faible	Espèce très fréquente des broussailles et lisières forestières.
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>				TC	LC	Faible	C'est une espèce ubiquiste rencontrée dans une vaste gamme de milieux notamment parmi les formations herbacées mésophiles.
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>				TC	LC	Faible	Cette espèce est ubiquiste des milieux herbacés mésophiles : bernes de routes et de chemins, talus, lisières ensoleillées, prairies... Elle peut également être retrouvée sur des milieux méso-hygrophiles.

Tableau 6: Liste des espèces de rhopalocères observées sur les parcelles étudiées

Nom français	Nom scientifique	P	LRN	DH	IR2016	DM2016	Enjeu spécifique	Habitats
Collier de Corail	<i>Aricia agestis</i>				C	LC	Faible	Plantes hôtes : Géraniacées, hélianthèmes et Lotier corniculé Habitats : prairies maigres, landes, friches, pelouses sèches, lisières de boisements Cycle et période de vol : avril à septembre en 2 générations
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				C	LC	Faible	Plantes hôtes : diverses graminées (pâturins...) Habitats : milieux ouverts Cycle et période de vol : mi-mai à septembre en 2 à 3 générations
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				TC	LC	Faible	Plantes hôtes : diverses graminées (fétuques, brachypodes, fléoles...) Habitats : allées, clairières de bois, prairies, parcs, talus, pelouses... Cycle et période de vol : (mai) juin à juillet (septembre) en 1 génération
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>				TC	LC	Faible	Plantes hôtes : diverses Brassicacées Habitats : milieux ouverts variés avec une préférence pour les potagers Cycle et période de vol : mars à octobre en 3 à 5 générations - Migrateur
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>				C	LC	Faible	Plantes hôtes : diverses Brassicacées Habitats : milieux ouverts, lisières forestières, ripisylves, bois clairs... Cycle et période de vol : mars à octobre en 3 générations - Migrateur
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				TC	LC	Faible	Plantes hôtes : orties et pariétaires Habitats : milieux ouverts, lisières de boisements et bois clairs Cycle et période de vol : avril à octobre en 1 à 2 générations

Tableau 7: Liste des espèces d'oiseaux observées sur les secteurs ouverts à l'urbanisation de Cambronne les Clermont et nicheurs sur et aux abords des parcelles

Nom français	Nom scientifique	P	DO	IR	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN migrants	LR Eur 27	DMR Picardie	Enjeu spécifique régional Picardie	Enjeu stationnel
Accenteur mouchet	Prunella modularis	N1, N2, N3		TC	LC	NA	–		LC	Faible	Faible
Alouette des champs	Alauda arvensis			TC	NT	LC	NA		LC	Faible	Faible
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	N1, N2, N3		PC	LC	NA	–		LC	Faible	Faible
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	N1, N2, N3		C	VU	NA	–		LC	Faible	Faible
Corneille noire	Corvus corone				LC	NA	–			Faible	Faible
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	N1, N2, N3		AC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris			TC?	LC	LC	NA		LC	Faible	Faible
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	N1, N2, N3		TC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	N1, N2, N3		TC	NT	–	DD		LC	Faible	Faible
Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Hirundo rustica	N1, N2, N3		TC	NT	–	DD		LC	Faible	Faible
Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Hippolais polyglotta	N1, N2, N3		TC	LC	–	NA		LC	Faible	Faible
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	N1, N2, N3		TC	VU	NA	NA		LC	Faible	Faible
Merle noir	Turdus merula			TC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	N1, N2, N3		TC	LC	–	NA		LC	Faible	Faible
Moineau domestique	Passer domesticus	N1, N2, N3		TC	LC	–	NA		LC	Faible	Faible
Pic épeiche	Dendrocopos major	N1, N2, N3		TC	EN	–	–		LC	Faible	Faible
Pic vert, Pivert	Picus viridis	N1, N2, N3		C	LC	–	–		LC	Faible	Faible
Pie bavarde	Pica pica			C	LC	–	–		LC	Faible	Faible
Pigeon ramier	Columba palumbus			TC	LC	LC	NA		LC	Faible	Faible
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	N1, N2, N3		TC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	N1, N2, N3		TC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	N1, N2, N3		TC	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Serin cini	Serinus serinus	N1, N2, N3		C	VU	–	NA		LC	Faible	Faible
Sittelle torchepot	Sitta europaea	N1, N2, N3		C	LC	–	–		LC	Faible	Faible
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto			TC	LC	–	NA		LC	Faible	Faible
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	N1, N2, N3		TC	LC	NA	–		LC	Faible	Faible
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	N1, N2, N3		TC	VU	NA	NA		LC	Faible	Faible

Tableau 8: Loste des espèces observées en transit et non nicheuses sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation sur Cambronne les Clermont

Nom français	Nom scientifique	P	DO	IR	LRN Nicheurs	LRN Hivernants	LRN migrants	LR Eur 27	DMR Picardie	Enjeu spécifique régional Picardie	Enjeu stationnel
Buse variable	Buteo buteo	N1, N2, N3		C	LC	NA	NA		LC	Faible	Faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	N1, N2, N3		AC	NT	LC	NA		LC	Faible	Faible

2.7. ANALYSE DE LA SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET ET MESURES ENVISAGEABLES

Sur la base des enjeux écologiques identifiés et au regard de la nature du projet d'aménagement, ce chapitre dresse les principales sensibilités des différents secteurs de la commune (ex : risque de destruction d'espèces protégées, d'habitats d'enjeux, etc.).

Au terme de cette analyse, le but sera d'évaluer les principales mesures à mettre en œuvre et notamment celles qui justifieraient une adaptation des emprises des zones aménageables (mesure d'évitement).

La définition des mesures s'appuie systématiquement sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser », propre à la réglementation sur les études d'impacts.

2.7.1. Exposé des effets notables probables

Aux vues des règlements associés aux zones A et N, peu d'effets peuvent être attendus sur ces zones. Les règlements de ces zones et leur zonage évoluent peu par rapport à l'existant.

Concernant les zones 1AU (ouvertes à l'urbanisation), l'expertise écologique montre des enjeux faibles sur les parcelles concernées.

L'urbanisation de ces parcelles ne pourra donc pas avoir d'impacts négatifs importants. Il est possible que l'urbanisation de ces secteurs permette une certaine complexification des réseaux trophiques par rapport à l'existant en particulier au niveau des parcelles agricoles gérées actuellement intensivement et ne présentant de ce fait que très peu d'intérêt écologique.

La présence d'espaces verts, de jardins, etc. pourrait diversifier les espèces présentes sur ces parcelles à l'avenir.

2.7.2. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Le projet actuellement proposé ne semble pas nécessairement avoir d'impact négatif dans le futur sur la commune. Quelques mesures de réduction sont néanmoins proposées :

- **MR1 - Réaliser les travaux de défrichage des milieux arbustifs (zone 1AUa, zone du parc) en dehors de la période de reproduction des oiseaux**, c'est-à-dire entre début août et février de l'année suivante ;

- **MR2 - Limiter au maximum les éclairages nocturnes dans les futurs lotissements**, si possible après 23 heures, éviter les sources de lumière « superflues », utiliser des ampoules au sodium à basses températures, orienter les faisceaux en dessous de l'horizontale... ;

- **MR3 - Prendre en compte au maximum la biodiversité dans les projets de construction** (gîtes à chiroptères intégrés, toitures terrasses, éviter le traitement des charpentes, etc.)

- **MR4 – Prévoir le dimensionnement du réseau de traitement des eaux usées** en conséquence de l'augmentation de population générée par la création des lotissements prévus pour éviter toute détérioration de la qualité des eaux de surface en aval de la commune.

MR5 - Prendre en compte la problématique des risques de collision de l'avifaune avec les vitres des futures habitations et aménagements (vitres nervurées, cannelées, dépolies, sablées, corrodées, teintées, imprimées, verre le moins réfléchissant possible, matériaux opaques, fenêtres à croisillons, velux plutôt que fenêtres sur le côté, surfaces vitrées inclinées plutôt qu'à angle droit, etc.)

Une mesure d'accompagnement est également proposée. Il s'agit de la fermeture de la carrière souterraine proche de la parcelle 1AUB. Cette carrière n'est pas connue pour abriter régulièrement des chiroptères en hibernation mais garde un potentiel d'accueil en la matière (Adelski comm. pers.). L'augmentation de la population résidant aux abords de cette carrière pourrait amener à l'augmentation des dérangements sur ce site.

La fermeture du site par une grille perméable aux chiroptères permettrait donc de sécuriser le site et d'offrir un site d'hibernation potentiel à ces espèces protégées.



Entrée de la carrière située sur la route d'Ars près de la parcelle 1AUB et de l'emplacement réservé n°4

3. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

3.1. OBJET

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements et/ou la poursuite des différentes activités humaines sur les sites et/ou leurs alentours. Toutefois, ces actions doivent être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, inscrits aux Formulaires Standards de Données (FSD) et ayant justifié de la désignation des sites. L'article 6 de la directive « Habitats » précise cependant que tout projet susceptible d'affecter les habitats et/ou les espèces inscrits aux directives « Habitats » et/ou « Oiseaux » doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard de l'effet du projet sur l'état de conservation du ou des sites Natura 2000 considérés.

Pour être en conformité avec l'article 6 de la directive « Habitats », l'État français a précisé le champ d'application du régime d'évaluation des incidences au travers des lois du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » et leurs décrets d'application.

Les modalités d'application du régime d'évaluation des incidences sont définies aux articles L414-4 et suivants et R. 414-19 et suivants du code de l'environnement :

- l'article R414-19 du code de l'environnement définit la **liste nationale** des documents de planification, programmes ou projets, ainsi que les manifestations et interventions soumis à approbation, autorisation ou déclaration qui doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 (Liste 1) ;
- l'article R414-20, quant à lui, précise les modalités d'élaboration des **listes locales** d'activités, plans et/ou programmes soumis à approbation, autorisation ou déclaration (par département) complémentaires à la liste nationale. Elles sont arrêtées par le préfet de département ou le préfet maritime après une phase de concertation auprès des acteurs du territoire, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie en formation « nature » (CDNPS) et avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) (Liste 2) (cf. Arrêté du 17 décembre 2010 fixant la liste locale pour le département de l'Aisne).
- l'article R414-27 du code de l'environnement établit une liste de référence d'activités ne relevant actuellement d'aucun régime d'encadrement, c'est-à-dire d'activités non soumises à autorisation, approbation ou déclaration mais susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000. Dans chaque département, une liste locale (Liste 3) est établie par le Préfet à partir d'une liste nationale de référence ;
- l'article R414-29 du code de l'environnement définit la mesure « filet » qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plan, projet, programme... qui ne figurerait sur aucune des trois listes mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

À l'issue de la 1^{ère} phase, il apparaît que **le présent plan** fait partie de la liste nationale des plans, projets, programmes, manifestations... et **est**, à ce titre, **soumis à évaluation des incidences** (art. L. 122-1 et suivants et art. R. 122-1 et suivants du code de l'environnement), quelle que soit sa localisation, **au réseau Natura 2000**. Une évaluation préliminaire des incidences est donc réalisée dans un premier temps.

3.2. DEMARCHE

Une méthodologie des évaluations des incidences Natura 2000 pour la région Picardie a été créée en 2011 (http://www.naturazoo-picardie.fr/documents_incidences.html). Cette méthodologie s'est traduite au travers des documents de cadrage et des éléments méthodologiques du document de guidance. La méthodologie générale est synthétisée dans la

Figure 2.

Afin de faciliter la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000, la DREAL des Hauts de France a réalisé un outil en ligne d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 en ex-Picardie (cf. <http://ein2000-picardie.fr/>) qui reprend donc la même méthodologie.

L'outil évalue :

- la nécessité d'une évaluation des incidences Natura 2000 en fonction de la nature du projet et de sa localisation ;
- la localisation du projet et sa distance par rapport aux sites Natura 2000 ;
- les espèces et habitats présents sur ce/ces sites Natura 2000 ;
- la liste des espèces et habitats qui sont potentiellement impactés par le projet.

Pour cela, pour chacun des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents en ex-Picardie, a été définie une aire d'évaluation spécifique (AES), qui dépend de la biologie des espèces et des caractéristiques des habitats. Cette AES correspond à une aire de sensibilité dans laquelle un projet est susceptible d'avoir une incidence notable sur cette espèce ou habitat. Les aires d'évaluation spécifiques sont définies d'après les rayons d'action et la taille des domaines vitaux des différentes espèces. Le domaine vital d'une espèce peut se définir comme l'ensemble des habitats (aire) de l'espèce dans lesquels elle vit et qui suffisent à répondre à ses besoins (reproduction, alimentation, élevage et repos). Ces aires ont fait l'objet d'une évaluation puis d'une validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie. Par ailleurs, pour le cas des habitats naturels et/ou espèces liés aux milieux humides, l'aire d'évaluation spécifique correspond à des critères relatifs aux conditions hydriques ou hydrogéologiques (bassins versants) sans notion de distance précise. L'outil calcule donc automatiquement si le projet est situé dans l'aire d'évaluation spécifique des espèces et habitats d'intérêt communautaire et si oui lesquels.

3.3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

L'aire d'étude immédiate n'est intégrée dans aucun site Natura 2000. Dans un rayon d'environ 20 km autour de celle-ci, il existe 7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) (cf. carte en page suivante) :

- la ZSC n°FR2200378 « Marais de Sacy-le-Grand » (environ 1 370 ha, à 5,5km à l'est de la commune). est un ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Île de France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du Nord-Ouest européen. Ce complexe d'habitats présente une large gamme de biotopes turficoles basiphiles, exemplaire des potentialités planitiales subatlantiques européennes depuis les stades aquatiques pionniers jusqu'aux stades de boisements arbustifs à arborescents hygrophiles à mésohygrophiles. Roselières, cariçaies et tremblants tourbeux y ont atteint un développement spatial de grande importance. On observe ici et là dans le marais des phénomènes ombrogènes d'acidification des tourbes permettant dans un premier temps, le développement de quelques tapis de sphaignes. De même, le long de la cuesta, la bordure acidiphile sableuse du marais maintient des conditions topogènes favorables au développement d'un système acidiphile périphérique à la tourbière ;
- la ZSC FR2200377, nommée « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » (environ 852 ha). Ce site, majoritairement forestier, se situe à 6,6 kilomètres au nord-est de l'AEI. Les conditions thermophiles et continentales mêlées à des hydromorphies localisées assurent une grande diversité floristique, avec 13 espèces protégées, ornithologique, entomologique, avec le Lucane cerf-volant, herpétologique... Deux espèces de chiroptères inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats » 92/43/CEE sont présentes, le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*). De nombreux habitats d'intérêts communautaires se rencontrent selon les faciès dont les hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*, les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires du *Festuco-Brometalia* constituant des sites d'orchidées remarquables...
- la ZSC n°FR2200379 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (environ 102 ha, à 7,3km au sud de la commune) est un ensemble de coteaux de la vallée de l'Oise, de Tantevoile à Verneuil-en-Halatte, en situations géomorphologiques et mésoclimatiques exceptionnelles et relictuelles. Ces coteaux, situés sur des versants abrupts sur calcaire du lutétien, développent une série de formations végétales submontagnardes semi-thermophiles. Les paysages végétaux sont très originaux pour les régions de plaine : fourrés de Buis où cet arbuste montre une vitalité exceptionnelle, gradins de Sesslerie typique des pelouses de montagne. L'ensemble de ces habitats inscrits à la directive constitue un ensemble unique, irremplaçable et de très grande valeur patrimoniale. Menacé par l'urbanisation, ce site reste cependant de grand intérêt pour une flore et une faune menacées dont le Murin de Bechstein qui est inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" ;
- la ZSC n°FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (environ 2 396 ha, à 11,5km au sud-est de la commune) est constituée de plusieurs entités réparties au sein et autour des massifs forestiers d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly. L'intérêt du site repose essentiellement sur la diversité et le nombre de taxons remarquables présents. En effet, au sein de ce site, constitué aux trois-quarts de boisements de feuillus, on dénombre 20 espèces floristiques protégées et de nombreuses espèces rares, plusieurs insectes menacés et/ou inscrits à la Directive « Habitats » dont l'Agrion de Mercure ainsi que des espèces de chiroptères à forte valeur patrimoniale (Petit Rhinolophe...). Cette diversité d'espèces s'explique, en partie, par la multitude d'habitats forestiers, intra-forestiers et péri-forestiers. En effet, il subsiste au sein de ces massifs boisés des milieux ouverts de type landes sèches, prairies sèches ou humides, mégaphorbiaies hygrophiles, mares... Ainsi, de nombreux habitats d'intérêt communautaire sont présents. La mosaïque de milieux humides et secs combinée aux boisements remarquables fait de ce site Natura 2000 un des plus importants de Picardie ;

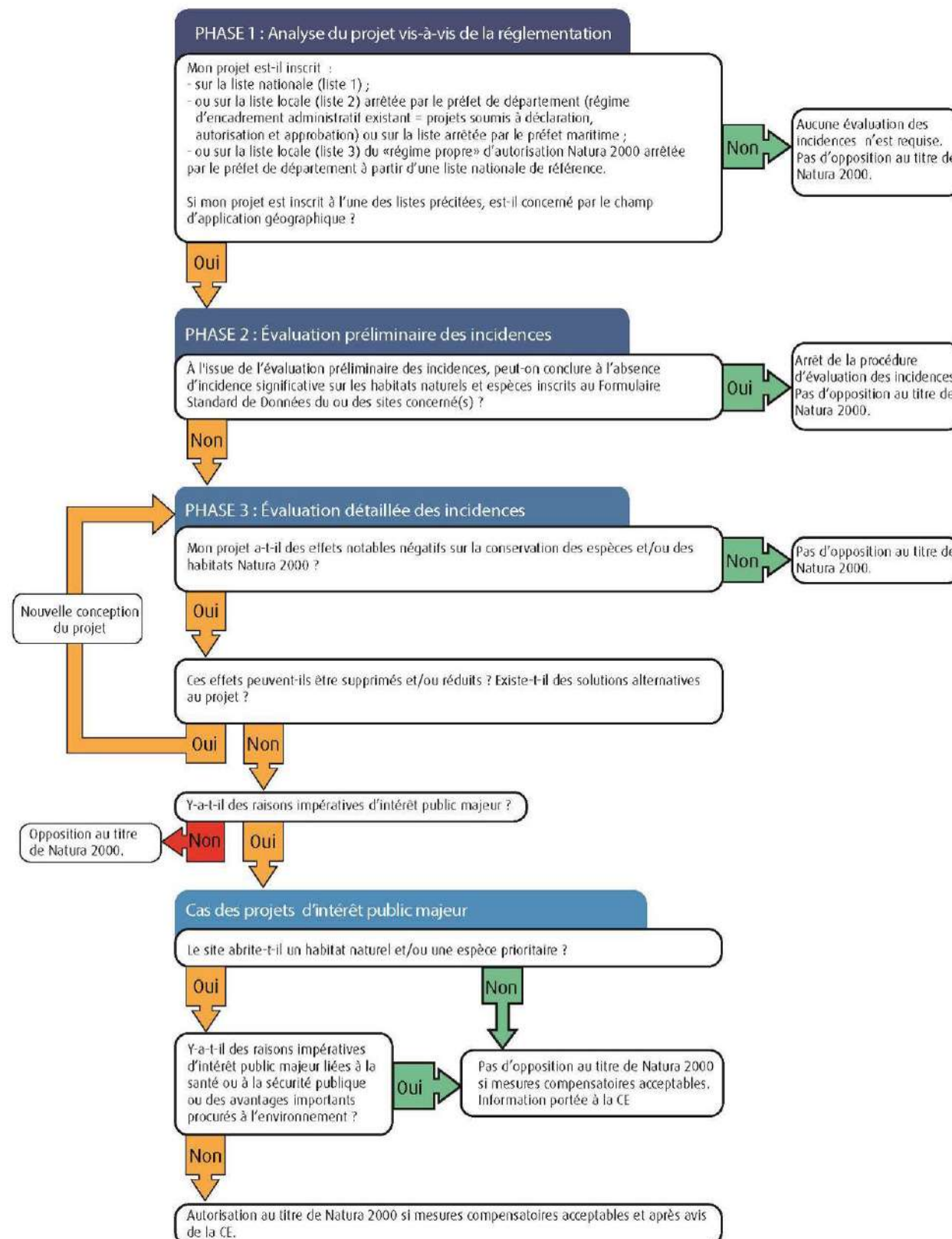
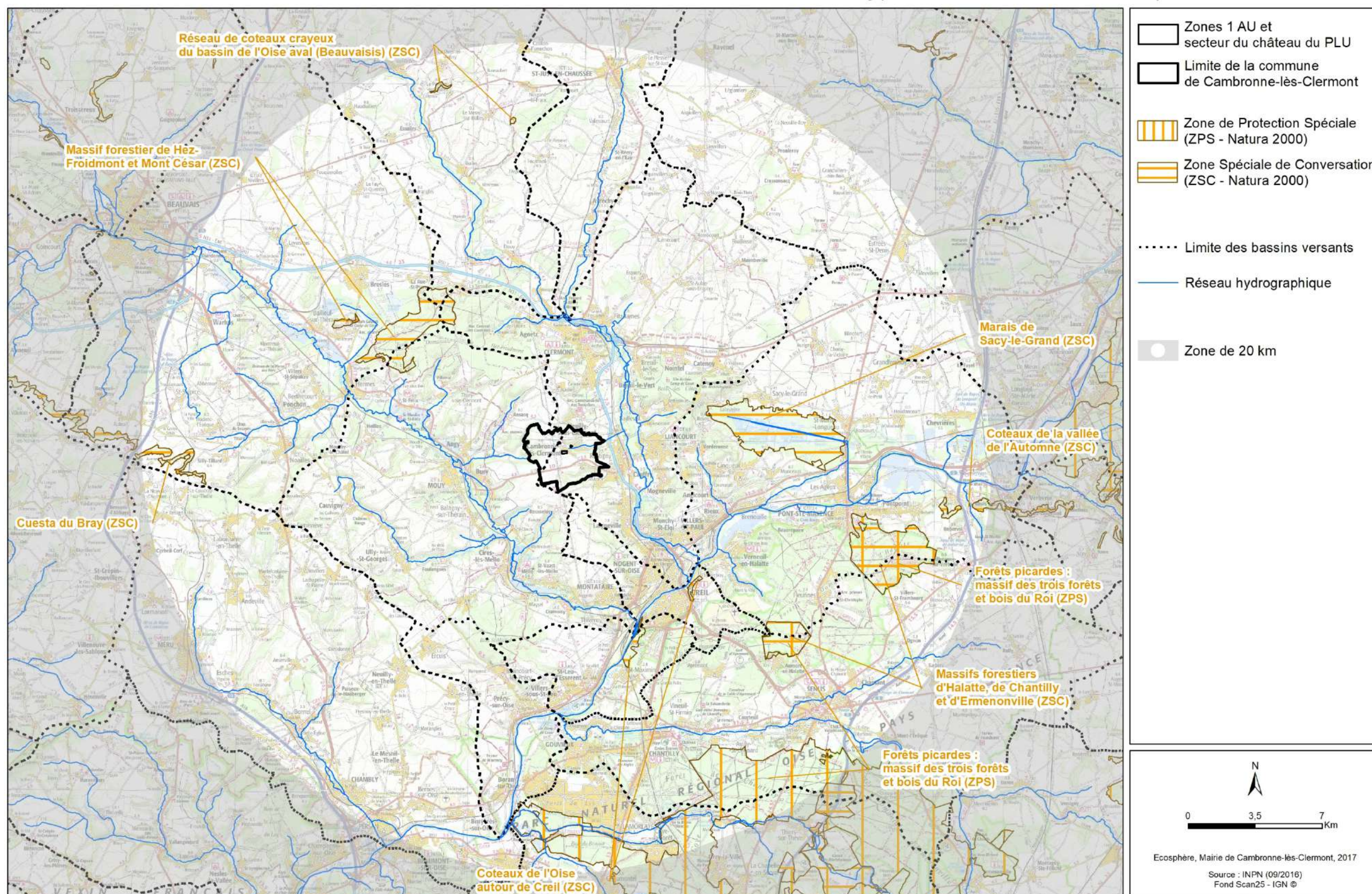


Figure 2 : Synthèse des différentes phases de l'évaluation des incidences Natura 2000
(Source : Natura 2000 en Picardie – l'évaluation des incidences – DREAL Picardie)

- la ZPS n°[FR2212005](#) « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » (environ 13615 ha à 11,5km au sud-est de la commune) est un vaste complexe forestier qui s'étend sur 4 grandes unités : deux en forêt d'Halatte, au niveau du mont Pagnotte et du mont Alta, une autre correspondant au Bois du Roi et une très vaste s'étendant des marais du Lys jusqu'à l'est de la forêt d'Ermenonville en englobant une partie du massif de Chantilly. Cette ZPS accueille des espèces et des habitats à forte valeur patrimoniale, en particulier sur un plan avifaunistique. En effet la diversité des substrats permet la présence d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers remarquables qui créent une mosaïque favorable à la nidification ou l'hivernage d'espèces telles que la Bondrée apivore, le Pic mar, le Pic noir... Les faciès de landes sèches sur sables, très présents en forêt d'Ermenonville et au Bois du Roi, accueillent une belle population d'Engoulevent d'Europe, espèce qui a en partie justifié le classement en ZPS ;
- la ZSC FR [FR2200369](#) « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (environ 415 ha). Le site, situé à 15,7 km au nord de l'AEI, est constitué d'un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii* subass. *polygaletosum calcareae* (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté). Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromenion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres. Les intérêts écologiques sont nombreux : *Mesobromion* avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons. Il convient de souligner complémentaiement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de Vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec 4 espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive ;
- la ZSC [FR2200371](#) dénommée « Cuesta du Bray » (774 ha – à environ 16,7 km à l'ouest). Cette ZSC comprend plusieurs sous-sites qui se composent de milieux pelousaires et forestiers. Située à un carrefour bioclimatique, la flore diversifiée reflète bien ces différentes influences. Du point de vue des milieux naturels, toute la série des végétations sur craie marneuse est représentée. Concernant la faune, le site héberge un site d'importance majeur pour l'hivernation des chauves-souris en Picardie. La Côte Sainte-Hélène est l'un des larris picards les plus riches en papillons de jour d'intérêt patrimonial ;
- la ZSC [FR2200566](#), nommée « Coteaux de la vallée de l'Automne » (625ha – à 17,3 km à l'est du site). Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise. Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences médioeuropéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz. Elle donne ainsi une représentation diversifiée des habitats potentiels du Valois et constitue une importante limite biogéographique pour le système calcicole xéro-thermophile méditerranéo-montagnard proche du *Quercion pubescenti-petraeae*, en particulier pour la pelouse endémique francilienne du *Fumano procumbentis-Caricetum humilis* (limite nord du Xerobromion), pour les ourlets du Geranion sanguinei,..La vallée offre de superbes séquences caténales d'habitats, le long de transects nord/sud avec opposition de versants, diversité lithologique du système calcicole avec notamment une guildes remarquable de pelouses sablo-calcaires à calcaires, pelouses-ourlets, ourlets, rochers, dalles et parois calcaires du Lutétien, système alluvial diversifié (prairies humides, roselières, saulaies et aulnaies, étangs),... La présence de cavités souterraines permet l'hivernation de toutes les espèces de chauves-souris notées sur le site Natura 2000 (Petit et Grand Rhinolophes, Murins de Bechstein et à oreilles échancrées et Grand Murin). Les rares secteurs marécageux accueillent également le Vertigo de Des Moulins.



Carte 9 : Sites Natura 2000 présents dans un rayon d'environ 20 km de l'aire d'étude immédiate

3.4. PHASE DE TRIAGE DES SITES NATURA 2000

Rappelons que le principe de tri consiste à ne retenir que les espèces et/ou habitats naturels des divers sites Natura 2000 pour lesquels l’emprise de l’aire d’étude immédiate est comprise dans leurs aires d’évaluation spécifiques.

La phase de triage réalisée en ligne pour a retenu les habitats et espèces suivantes et reprises dans le tableau ci-dessous :

- **4 habitats naturels différents au total présents au sein des ZSC FR2200379 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et FR2200377 « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » ;**
- **3 espèces animales : 2 chiroptères au sein des ZSC FR2200379 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » et FR2200377 « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » et la Cigogne blanche au sein du site FR2212005 Forêts picardes : massif des 3 forêts et bois du roi -**

Le tableau 9 présente la phase de triage des espèces animales et/ou végétales et des habitats naturels ayant justifié de la désignation des sites Natura 2000.

Tableau 9 : Espèces et/ou habitats retenus à l’issue de la phase de triage

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Aire d'évaluation spécifique
Coteaux de l'Oise autour de Creil - FR2200379	Habitats naturels	
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
	91Eo - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	
	Espèces animales	
	Mammifères	
	Myotis Bechsteinii - Murin de Bechstein	5 km autour des gîtes de parturition et 10 km autour des gîtes d'hibernation
Forêts picardes : massif des 3 forêts et bois du roi - FR2212005	Oiseaux	
	Ciconia ciconia - Cigogne blanche	10km autour des sites de reproduction
Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César - FR2200377	Habitats naturels	
	91Eo - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
	7220 - Sources pétrifiantes avec formations de Travertins (Cratoneurion commutati)*	
	Espèces animales	
	Myotis Bechsteinii - Murin de Bechstein	5 km autour des gîtes de parturition et 10 km autour des gîtes d'hibernation
	Myotis myotis - Grand Murin	

3.5. CARACTERISATION DES INCIDENCES POTENTIELLES

En Picardie, le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) a produit des documents de référence et a défini des enjeux de conservation pour les habitats naturels d'intérêt communautaire et des priorités de conservation régionale pour la flore.

Concernant la faune, les priorités de conservation régionale ont été fixées par l'association Picardie Nature et Ecosphère.

Ces documents ont fait l’objet d’une évaluation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie.

Tableau 10 : Enjeux et priorités de conservation des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales

Enjeux de conservation	Priorités de conservations	
Habitats naturels	Flore	Faune
Majeur	Très fortement prioritaire	Très fortement prioritaire
Important	Fortement prioritaire	Fortement prioritaire
Moyen	Moyennement prioritaire	Prioritaire
		Moyennement prioritaire
		Non prioritaire
		Non évalué

L’objectif est de déterminer si des incidences « notables » sont à attendre en fonction de la nature du projet. Il s’agit ainsi d’appliquer les règles pré-citées consistant à croiser les atteintes potentielles de la zone considérée en fonction des priorités de conservations, de la faune et de la flore, ainsi que les enjeux de conservations des habitats naturels des directives « Oiseaux » et « Habitats » (cf.

Tableau 10).

Les espèces et les habitats naturels retenus à l'issue de la phase de triage doivent par conséquent faire l'objet d'une analyse des incidences plus précise.

L'aire d'influence des travaux correspond au périmètre d'emprise des travaux et à la zone dans laquelle les éventuels effets et risques liés au projet sont potentiellement pressentis. Dans notre cas, compte tenu de la nature des travaux, l'aire d'influence équivaut au périmètre immédiat de l’emprise du projet.

Les différents types d’incidences potentielles indirectes à prendre en compte reposent ainsi essentiellement sur :

- la perturbation des conditions permettant l'hibernation et/ou la parturition et/ou des sites de swarming ;
- la perturbation des domaines vitaux des espèces ;
- l’altération des habitats de chasse (perte de surface, fonctionnalité...);
- la perturbation des espèces ;
- la destruction d’habitats et d’espèces...

En ex-Picardie, des règles ont été établies pour définir les incidences « notables » ou « significatives » d’un projet :

- Règle 1 : pour les projets qui portent atteintes à des espèces (habitats déterminants pour leur cycle biologique) très fortement prioritaires à fortement prioritaires ainsi qu’à des habitats naturels d’intérêt

majeur à l'échelle régionale, on peut considérer que l'incidence est notable et de nature à remettre en cause l'acceptabilité de la zone d'étude ;

- Règle 2 : pour les projets qui portent atteintes à des espèces (habitats déterminants pour leur cycle biologique) prioritaires ainsi qu'à des habitats naturels d'intérêt important à l'échelle régionale, on peut considérer que l'incidence est notable mais que le projet est susceptible d'être autorisé sous réserve de mesures appropriées ;
- Règle 3 : pour les projets qui ne portent atteintes qu'à des espèces (habitats déterminants pour leur cycle biologique) moyennement prioritaires à non prioritaires ainsi qu'à des habitats naturels d'intérêt moyen à l'échelle régionale, on peut considérer que l'incidence n'est pas considérée comme notable au sens du décret et que le projet est susceptible d'être autorisé sous réserve de mesures appropriées et proportionnées à ces espèces et/ou habitats naturels.

3.6. TYPES D'INCIDENCES ATTENDUES POUR CHAQUE ESPECE/HABITAT NATUREL

Cette synthèse des incidences est la réponse aux différents critères d'analyse en fonction des types d'incidences à évaluer par groupe faunistique ou par habitats naturels (fiches EI2 et EI4 du document de guidance : <http://www.natura2000-picardie.fr>).

Tableau 11: Synthèse des incidences attendues pour les espèces et habitats naturels retenus

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Priorités de conservation / Enjeux de conservations	Types d'incidences à évaluer	Analyse/argumentaire
Coteaux de l'Oise autour de Creil - FR2200379	Habitats naturels			
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Important	- Perturbation des conditions hydriques des habitats - Altération des habitats - Destruction indirecte d'habitats	Le projet n'est pas de nature à influencer nettement les conditions hydriques favorables aux habitats, qui sont d'ailleurs situés en tête de sous bassin-versant. Enfin ces habitats n'existent pas au sein des parcelles ouvertes à l'urbanisme. Dans ce contexte, le projet n'aura donc aucune incidence notable directe ou indirecte sur ces habitats.
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Important		
	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Majeur		
	Espèces animales			
	Mammifères			
	Myotis Bechsteinii - Murin de Bechstein	Fortement prioritaire	- Altération directe des habitats de l'espèce - Destruction directe d'individus - Perturbation/dérangement de l'espèce - Fragmentation des habitats de l'espèce - Isolement des populations - Perturbations indirectes (pollution des eaux, bruits, lumière)	Le Murin de Bechstein est une espèce se déplaçant relativement peu et les échanges entre la commune de Cambronne les Clermont et la ZSC des coteaux de Creil sont peu probable d'autant que les gîtes connus de Murin de Bechstein sur les coteaux de Creil sont situés à plus de 10km donc en dehors de l'aire d'étude spécifique de l'espèce. Le projet ne remet de toute façon pas en cause la présence des habitats favorables à l'espèce sur la commune. Dans ce contexte et en l'état actuel des connaissances, le projet ne générera pas d'incidence significative sur cette espèce.
Forêts picardes :	Oiseaux			

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Priorités de conservation / Enjeux de conservations	Types d'incidences à évaluer	Analyse/argumentaire
massif des 3 forêts et bois du roi - FR2212005	Ciconia ciconia - Cigogne blanche	Fortement prioritaire	- Altération de l'intégrité physique des sites de reproduction et d'hivernage et des domaines vitaux ; - Perturbation des sites de nidification et/ou d'hivernage des oiseaux ; - Fragmentation de l'habitat ; - Altération des habitats de chasse ; - Destruction directe d'individus ; - Empoisonnement d'individus (ex : cas de certains rapaces susceptibles de se nourrir sur les décharges) ; - Augmentation de la pression de prédation.	La ZPS « Forêts Picardes massif des 3 forêts et bois du Roi » est très étendue. La Cigogne Blanche n'est pas connue nicheuse au sein de cette entité. Elle n'est d'ailleurs pas reprise dans le DOCOB. Il ne s'agit que d'individus migrateurs. Les projets développés dans le PLU ici analysés ne sont donc pas impactant pour l'espèce. Aucune incidence notable sur cette espèce n'est attendue.
Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César - FR2200377	Habitats naturels			
	91Eo - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Majeur	- Perturbation des conditions hydriques des habitats - Altération des habitats - Destruction indirecte d'habitats	Le projet n'est pas de nature à influencer les conditions hydriques favorables aux habitats, qui sont d'ailleurs situés en tête de sous bassin-versant. Enfin ces habitats n'existent pas au sein de l'aire d'étude immédiate. Dans ce contexte, le projet n'aura donc aucune incidence notable directe ou indirecte sur ces habitats.
	643o - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Important		
	722o - Sources pétrifiantes avec formations de Travertins (Cratoneurion commutati)*	Majeur		
	Espèces animales			
	Myotis Bechsteinii - Murin de Bechstein	Fortement prioritaire	- Altération directe des habitats de l'espèce - Destruction directe d'individus - Perturbation/dérangement de l'espèce - Fragmentation des habitats de l'espèce - Isolement des populations - Perturbations indirectes (pollution des eaux, bruits, lumière)	La présence de Murin de Bechstein et de Grand Murin au sein de la ZSC « Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César » reste assez faible. Ils sont connus au sein du site natura 2000 concerné sur des sites d'hivernation situés à plus de 10km (donc en dehors de l'aire d'évaluation spécifique). Les projets développés dans le PLU ici analysés ne semblent pas impactant pour ces espèces. Dans ce contexte et en l'état actuel des connaissances, le projet ne générera pas d'incidence significative sur ces espèces.
	Myotis myotis - Grand Murin	Fortement prioritaire		

3.7. CONCLUSION DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La commune de Cambronne les Clermont est comprise dans l'aire d'évaluation spécifique de quatre habitats, deux espèces de chiroptère et une espèce d'oiseaux présents au sein des ZSC du massif de Hez Froidmont et Mont César à plus de 6,6km, de la ZSC des coteaux de l'Oise à 7,3km et de la ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » à plus de 11,5km.

Le projet n'est pas de nature à influencer sur les 4 habitats retenus à l'issue du triage.

Les deux espèces de chiroptère ne sont pas connues reproductrices au sein des ZSC, ces dernières étant donc uniquement utilisées comme territoire de chasse boisé et d'hibernation.

En l'état actuel des connaissances et compte tenu du rayon d'action de ces espèces, la fréquentation de l'aire d'étude immédiate demeure possible uniquement pour le Grand murin. Cependant, compte tenu de la nature du projet, les incidences potentielles sur cette espèce seront de toute façon très faibles, voire nulles.

La Cicogne blanche n'est connue que comme migratrice sur la ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi ». Elle n'est pas reprise dans le DOCOB.

Ainsi, à l'issue de l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet ne générera aucune incidence notable significative sur ces habitats et ces espèces de chiroptères et d'oiseaux et ne remettra donc pas en cause l'état de conservation des populations à l'échelle des sites NATURA 2000 concernés.

ANNEXE 1. FLORE DU SITE

Statut de la flore vasculaire d'après HAUGUEL J.-C. & TOUSSAINT B. (coord.), 2017, version n° 5

Légende :

INDIGENAT REGIONAL : I

I = indigène
X = néo-indigène potentiel
Z = eurynaturalisé
N = sténonaturalisé
S = subspontané
A = adventice
C = cultivé
? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain
E = taxon cité par erreur dans le territoire
?? = taxon dont la présence est hypothétique dans la région

RARETE REGIONALE :

E = exceptionnel
RR = très rare
R = rare
AR = assez rare
PC = peu commun
AC = assez commun
C = commun
CC = très commun
? = taxon présent dans la région mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles
D = taxon disparu (non revu depuis 1980 ou revu depuis, mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n’a pu être retrouvé après investigations particulières)
D? = taxon présumé disparu dont la disparition doit encore être confirmée
= lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans la région.

MENACE REGIONALE

EX = éteint sur l’ensemble de son aire de distribution
EW = éteint à l’état sauvage sur l’ensemble de son aire de distribution
RE = disparu au niveau régional
RE* = disparu à l’état sauvage au niveau régional
CR* = taxon présumé disparu au niveau régional
CR* = en danger critique d’extinction (non revu récemment)
CR = en danger critique
EN = en danger
VU = vulnérable
NT = quasi menacé
LC = préoccupation mineure
DD = insuffisamment documenté
NA = évaluation UICN non applicable
NE = non évalué
= lié à un statut « E = cité par erreur », « E? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique dans la région

PROTECTION NATIONALE – ANNEXE 1

Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l’arrêté du 31 août 1995
(Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée
(pp) : idem mais le ou les infrataxons sont considérés comme disparus ou présumé disparus

PROTECTION NATIONALE – ANNEXE 2

Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l’arrêté du 31 août 1995.
Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l’arrêté du 31 août 1995
(Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée

PROTECTION REGIONALE

Oui = taxon protégé en région Haute-Normandie au titre de l’arrêté du 3 avril 1990, en région Nord – Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991 ou en région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989
Oui = taxon protégé en France au titre de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l’arrêté du 31 août 1995
(Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est concernée

INTERET PATRIMONIAL

Sont considérés comme d’intérêt patrimonial à l’échelle régionale :
- les taxons bénéficiant d’une protection légale.
- les taxons déterminants de ZNIEFF
- les taxons dont l’indice de menace est égal au minimum à NT (quasi menacé)
- les taxons LC ou DD dont l’indice de RARETÉ est égal au minimum à R (rare)
Oui : taxon répondant à au moins un des critères
(Oui) : taxon éligible mais disparu ou présumé disparu
pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est d’intérêt patrimonial
(pp) : idem mais le ou les infrataxons d’intérêt patrimonial sont considérés comme disparus ou présumé disparus
? : ne peut-être évalué sur la base des connaissances actuelles
: lié à un statut E (cité par erreur), E? (douteux) ou ?? (hypothétique).

LISTE ROUGE REGIONALE

oui = taxon dont l'indice de menace est VU, EN, CR ou CR*
(oui) = taxon dont l'indice de menace est RE ou RE*
pp = taxon dont seule une partie des infrataxons répond aux critères de la catégorie oui
(pp) = idem mais infrataxon(s) considéré(s) comme disparu(s) ou présumé(s) disparu(s)
? = taxon présent dans le territoire considéré mais dont l'intérêt patrimonial ne peut être évalué sur la base des connaissances actuelles
non = taxon dépourvu d'intérêt patrimonial

INDICATEUR ZONES HUMIDES

Plantes indicatrices de zones humides (Arrêté du 24 juin 2008)
Oui : taxon inscrit. Inclut aussi, par défaut, tous les infrataxons indigènes inféodés aux taxons figurant sur la liste.
(Oui) : taxon inscrit mais disparu ou présumé disparu (indice de rareté = D ou D ?).
[Oui] : taxon inscrit mais cité par erreur (statut = E), douteux (statut = E ?), hypothétique (statut = ??) ou uniquement cultivé (statut = C) dans la région.
pp = « pro parte » : taxon dont seule une partie des infrataxons est inscrite.
Non : taxon non inscrit sur la liste des plantes indicatrices de zones humides de la région.

EXOTIQUE ENVAHISSANTE

A : invasif avéré - relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région
P : invasif potentiel - relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés. Ces taxons risquent à court ou moyen terme de passer dans la catégorie A
?: Indéterminé - taxon présent dans le territoire concerné mais dont le caractère invasif ne peut-être évalué sur la base des connaissances actuelles.
N : invasif non avéré - taxon présent dans le territoire concerné mais dont le caractère invasif est non avéré.
: sans objet - Thématique non applicable car taxon absent, cité par erreur, à présence douteuse ou dont la présence est hypothétique dans le territoire (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation

CODE TAXREF

Correspondance vers le taxon du référentiel taxonomique TAXREF diffusé par l’INPN (Version TAXREF v5.0 mise en ligne le 18 juillet 2012).

ENJEU REGIONAL

Les enjeux régionaux sont définis en priorité en prenant en compte les critères de menaces régionaux (degrés de menace selon la méthodologie UICN). À défaut, en l’absence de degrés de menace, les critères de rareté (indices de raretés régionaux) sont utilisés. Cinq niveaux d’enjeu sont ainsi définis pour chaque thématique : très fort, fort, assez fort, moyen, faible. L’enjeu de certains taxons a été défini avec la contribution du CBNBI.

Niveau d'enjeu
Très fort
Fort
Assez fort
Moyen
Faible
« dire d’expert » si possible

Liste des espèces végétales recensées sur les secteurs ouverts à l’urbanisme en 2018 :

Nom scientifique	Nom français	Indigénat principal	Indigénat secondaire	Rareté régionale	Menace régionale	Protections	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeun stationnel
Acer campestre L., 1753	Érable champêtre	I	N;S;C	C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?	N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	I	C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Aethusa cynapium L., 1753	Petite ciguë ; Ciguë des jardins	I		C	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Alopecurus myosuroides Huds., 1762	Vulpin des champs	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Amaranthus hybridus L., 1753	Amarante hybride (s.l.)	Z;A		AC	NA	Non	Non	Non	Non	P	Faible	Faible
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814	Anthrisque sauvage	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Apera spica-venti (L.) P.Beauv., 1812	Jouet du vent	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Arctium lappa L., 1753	Grande bardane	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Arenaria leptoclados (Rchb.) Guss., 1844	Sabline à rameaux grêles	I		AR	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Atriplex patula L., 1753	Arroche étalée	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Avena fatua L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	I	S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou (s.l.)	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Bryonia cretica subsp. dioica (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque ; Bryone	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Buxus sempervirens L., 1753	Buis	C	I?;N	R	DD	Non	Oui	?	Non	N	Faible	Faible
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	I		CC	LC	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
Calendula officinalis L., 1753	Souci officinal	C	S	E	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Carex sylvatica Huds., 1762	Laîche des forêts	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Centaurea nigra L., 1753	Centaurée noire (var.)	I		AR	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Chelidonium majus L., 1753	Chélidoine	I		C	LC	Non	(pp)	Non	Non	N	Faible	Faible
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Chenopodium hybridum (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode hybride	I		PC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Z		C	NA	Non	Non	Non	Non	P	Faible	Faible
Corylus avellana L., 1753	Noisetier commun ; Coudrier	I	S?;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire des murs (s.l.)	Z		C	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	I	N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Daucus carota L., 1753	Carotte commune (s.l.)	I	S;C	CC	LC	Non	pp	pp	Non	N	Faible	Faible
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq (s.l.)	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Epilobium montanum L., 1753	Épilobe des montagnes	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Epilobium tetragonum L., 1753	Épilobe tétragone (s.l.)	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Eryngium campestre L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon roulant	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Euphorbia helioscopia L., 1753	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron	I		C	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau (s.l.)	I	N;C	C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Fumaria officinalis L., 1753	Fumeterre officinale	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible

Nom scientifique	Nom français	Indigénat principal	Indigénat secondaire	Rareté régionale	Menace régionale	Protections	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeun stationnel
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Galium album Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caillle-lait blanc	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Geranium columbinum L., 1753	Géranium colombin ; Pied-de-Pigeon	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Geranium pyrenaicum Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Z		C	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant (s.l.)	I	C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Holcus mollis L., 1759	Houlque molle	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Hordeum murinum L., 1753	Orge queue-de-rat	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé (s.l.)	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Hypochaeris radicata L., 1753	Porcelle enracinée	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Lactuca serriola L., 1756	Laitue scariole	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Lamium album L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Ligustrum ovalifolium Hassk., 1844	Troène du Japon	C	S	E?	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Lolium multiflorum Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	N	C	AC	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais / commun ; Ivraie vivace	I	C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Tripleurospermum inodorum (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	S;C	N?	AC	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Marjolaine sauvage	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Papaver rhoeas L., 1753	Grand coquelicot	I	C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	C	C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience	I		C	LC	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
Phleum nodosum L., 1759	Fléole noueuse	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	I		PC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Plantago major L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Poa compressa L., 1753	Pâturin comprimé	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Polypodium interjectum Shivas, 1961	Polypode intermédiaire	I		PC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Argentina anserina (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies ; Ansérine ; Argentine	I		CC	LC	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	I		CC	LC	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Rosa canina L., 1753	Rosier à feuilles obtuses	I		PC?	DD	Non	?	?	Non	N	Faible	Faible
Rubus fruticosus L., 1753	Ronce frutescente	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Rumex crispus L., 1753	Patience crépue	I		C	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Ruscus aculeatus L., 1753	Fragon ; Petit houx	I	C	R	LC	Non	Oui	Non	Non	N	Moyen	Faible
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	I	N;S;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	I	N;C	AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Saxifraga tridactylites L., 1753	Saxifrage tridactyle	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Sedum acre L., 1753	Orpin âcre	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible

Nom scientifique	Nom français	Indigénat principal	Indigénat secondaire	Rareté régionale	Menace régionale	Protections	Intérêt patrimonial	Liste rouge régionale	Indicateur Zones Humides	Exotique envahissant	Enjeu régional	Enjeun stationnel
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée ; Jacobée	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Silene latifolia Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire (s.l.) ; Crève-chien	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Sonchus arvensis L., 1753	Laiteron des champs	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Stellaria media (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire (s.l.)	I		CC	LC	Non	pp	Non	Non	N	Faible	Faible
Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche	C;S	N?	PC	NA	Non	Non	Non	Non	P	Faible	Faible
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I		C	LC	Non	Non	Non	Nat	N	Faible	Faible
Syringa vulgaris L., 1753	Lilas	C	N?;S	R	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Sans objet	Pissenlit (section)	I		CC							Faible	Faible
Taxus baccata L., 1753	If commun ; If	C	N;S	AR	NA	Non	Oui	Non	Non	N	Faible	Faible
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	N;C	CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie	I		CC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	I		C	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Z		CC	NA	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I		AC	LC	Non	Non	Non	Non	N	Faible	Faible

